



UN AN D'ACTIONS POUR DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Bilan des 12 mois (janvier – décembre 2025)

Rappel du cadre réglementaire

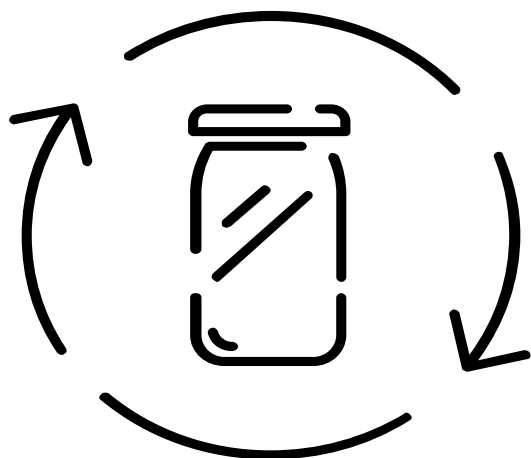
Objectifs du présent document

Chapitre 4.5 du cahier des charges :
L'éco-organisme réalise un **bilan annuel des actions en faveur du réemploi menées en N-1**. Ce bilan mentionne notamment la liste des actions menées, les montants de soutien associés, les gains escomptés, les difficultés rencontrées et les actions correctives envisagées. Ce bilan est attendu pour le 30 avril au plus tard de l'année N.

Les grandes thématiques	Les textes de référence	Pages du bilan 2025
Objectifs de mises en marché réemployées (10% en 2027)	➤ Article 4.2 du cahier des charges	➤ P 8-9
Trajectoires	➤ Article 4.3 du cahier des charges	➤ P 10
Soutien au développement de solutions de réemploi (5%)	➤ V de l'article L.541-10-18 du Code de l'environnement ➤ Article 4.5 du cahier des charges	➤ P 12-57; P 65-68
Standards	➤ Article 65 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 ➤ Article 2.3 et 4.5 du cahier des charges	➤ P 30-36
infrastructures mutualisées de lavage	➤ Article 4.5 du cahier des charges	➤ P 37-44
Actions de communication et de sensibilisation	➤ Article 7.2 du cahier des charges	➤ P 55-67
Soutien aux opérations de collecte	➤ Articles 4.6.1 et 4.6.2 du cahier des charges	➤ P 68-75
Travaux du Comité Technique du Réemploi	➤ Article 8.1 du cahier des charges	➤ P 76-79

👁️ (voir détails des articles en **annexe 1**)

SOMMAIRE



|| 01

Introduction aux actions pour le développement du réemploi des emballages ménagers

» **Les quatre piliers du déploiement du réemploi à grande échelle**

» **Atteinte des objectifs de réemploi**

- Un an de structuration et de montée en puissance du réemploi
- Suivi des objectifs réglementaires : le reporting réemploi
- Les études pour les trajectoires pluriannuelles de déploiement du réemploi

|| 02

Financer et développer le réemploi des emballages ménagers

» **Soutien au développement de solutions (5%)**

- L'orientation de Citeo et Adelphe
- L'Appel à Projets EncoRe Plus de Réemploi
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des collectivités locales
- Le développement des standards
- Le déploiement des infrastructures mutualisées de lavage
- Le déploiement d'un dispositif mutualisé et optimisé : ReUse
- Le bilan du Paris du Réemploi

» **Développer les actions de communication et de sensibilisation**

- Campagnes Réemploi (0,5%) & Produits vendus sans emballage (1%)
- Actions des clients (0,5%)
- Le baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages

» **Soutien aux opérations de collecte**

|| 03

Bilan des travaux du Comité Technique du Réemploi en 2025

- Les missions du Comité Technique du Réemploi
- Les échéances et ordres du jour de l'année 2025

01

Introduction aux actions pour développer le réemploi des emballages ménagers



01 .1

Les quatre piliers du déploiement du réemploi à grande échelle



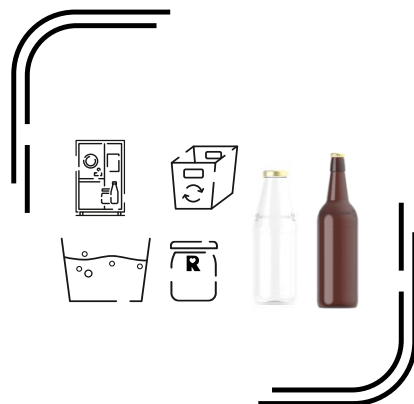
L'objectif de Citeo :

Faire exister le réemploi comme une réalité opérationnelle en France à l'échelle

Planifier, mutualiser et industrialiser avec l'ensemble de l'écosystème



Financement de projets et initiatives



Déploiement d'infrastructures mutualisées



Soutiens des opérations collecte et exceptionnel laveurs



Dispositifs mutualisés



Développement de la connaissance



Accompagnement des acteurs de l'écosystème avec un focus sur les mises en marché



Co-construction de filières performantes

01.2

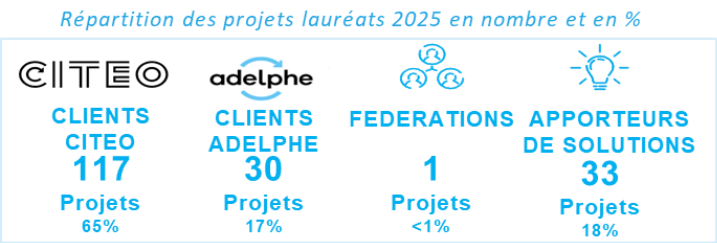
Atteinte des objectifs de réemploi



Un an de structuration et de montée en puissance du réemploi

2025 constitue une étape clé dans la structuration et le changement d'échelle du réemploi :

- **300 MILLIONS** d’emballages réemployés en 2025 grâce à 175 M€* de financement depuis 3 ans dans toutes les initiatives de réemploi à l'échelle nationale, les infrastructures mutualisées et le soutien aux opérateurs.
- **Mobilisation des acteurs économiques (marques, magasins, fédérations, opérateurs) :**
 - **181** lauréats à l'appel à projets EncoRe Plus de Réemploi
- **Le début de l'activation régionale ReUse :**
 - Premières mises en marché d’emballages standardisés Rcoeur : **1,04 M** d’emballages standards R-coeur (bouteilles 75cl et bouteilles fraîcheur 1L) mis en marché sur 2025 dont 204k dans ReUse et 844k dans la livraison à domicile.
 - **Structuration de la communauté ReUse** : Deux ReUse Days ont réuni **688 participants** (hors équipes Citeo & Adelphe), contribuant à fédérer la communauté autour du suivi du projet et du partage des retours d'expérience.



Mosaïque de chiffres-clés, à fin 2025 ReUse c'est :



- **Une participation au Reuse Economy Expo** avec plus de 3 000 participants sur le stand de Citeo, Citeo Pro et Adelphe et lors des différentes prises de parole.

*175 millions d'euros engagés sur l'ensemble des activités de réemploi (40,3 millions d'euros pour l'année 2025). Les 300 millions d'unités sont l'ensemble des emballages ayant bénéficié d'un soutien à la collecte ou de l'appel à Projets « EncoRE plus de réemploi » ou de l'expérimentation ReUse

Suivi des objectifs réglementaires

Le reporting réemploi

Le Code de l'environnement, à travers la loi AGEC :

« La proportion minimale d'emballages réemployés ou réutilisés à mettre sur le marché annuellement est fixée de la manière suivante [...] Pour les producteurs déclarant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions d'euros :[...] **10 % en 2027.** »

➤ En 2025 :

- **3 500** entreprises - **Citeo**
- **900** entreprises - **Adelphe**

ont réalisé leur Reporting Réemploi (RR)*

Vs. pour le RR de 2024* : 2008 entreprises (Citeo) et 338 entreprises (Adelphe)

*hors clients ayant déclaré ne pas être concernés par le RR, car en dessous du seuil de 10 000 produits emballés mis sur le marché.

Calendrier de reporting 2025

➤ Mars-avril 2025 :

- Citeo collecte les données de réemploi des emballages ménagers mis en marché entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.
- Une attention particulière est portée à l'accompagnement et à la pédagogie afin de garantir la bonne compréhension des attentes auprès des clients déclarants.

➤ Mai 2025 :

- Citeo contacte certains déclarants pour s'assurer des données transmises dans leur Reporting Réemploi.
- Transmission des données du Reporting Réemploi à l'ADEME

➤ Octobre 2025 :

- Pour la deuxième année consécutive, un taux national de réemploi a été consolidé et publié par l'Observatoire du Réemploi et de la Réutilisation, sur la base des données 2024 :

- **1,59 %** des emballages réemployés sur le périmètre des emballages ménagers (EM)
 - **1,70 % pour Citeo**
 - **0,10 % pour Adelphe**

➤ Fin d'année 2025 :

- Information auprès des adhérents du calendrier de collecte des données : ouverture de la déclaration puis ouverture (en mars 2026) du Reporting Réemploi pour déclarer leurs mises en marché 2025.

➤ Information des clients sur leurs obligations

- Campagnes d'emailing (information, relance)
- Rendez-vous clients
- Rappels mis en évidence sur le portail client

➤ Accompagnement des clients

- Création de supports pédagogiques : guide du Reporting Réemploi, fiche récapitulative, vidéo de présentation, parcours de saisie interactif, etc.



- Réponses aux demandes des adhérents : création d'une FAQ et réponses personnalisées gérées par le service client.

Comment puis-je calculer le nombre d'unités de produits emballés, pour savoir si je dépasse le seuil des 10 000 unités de produits emballés? ▾

Qu'est-ce que le reporting réemploi ? ▾

Comment préparer mon reporting réemploi pour les mises en marché 2024 ? ▾

Quand faut-il remettre le reporting réemploi ? ▾

Quelles sont les sanctions si je ne remets pas mon Reporting Réemploi? ▾

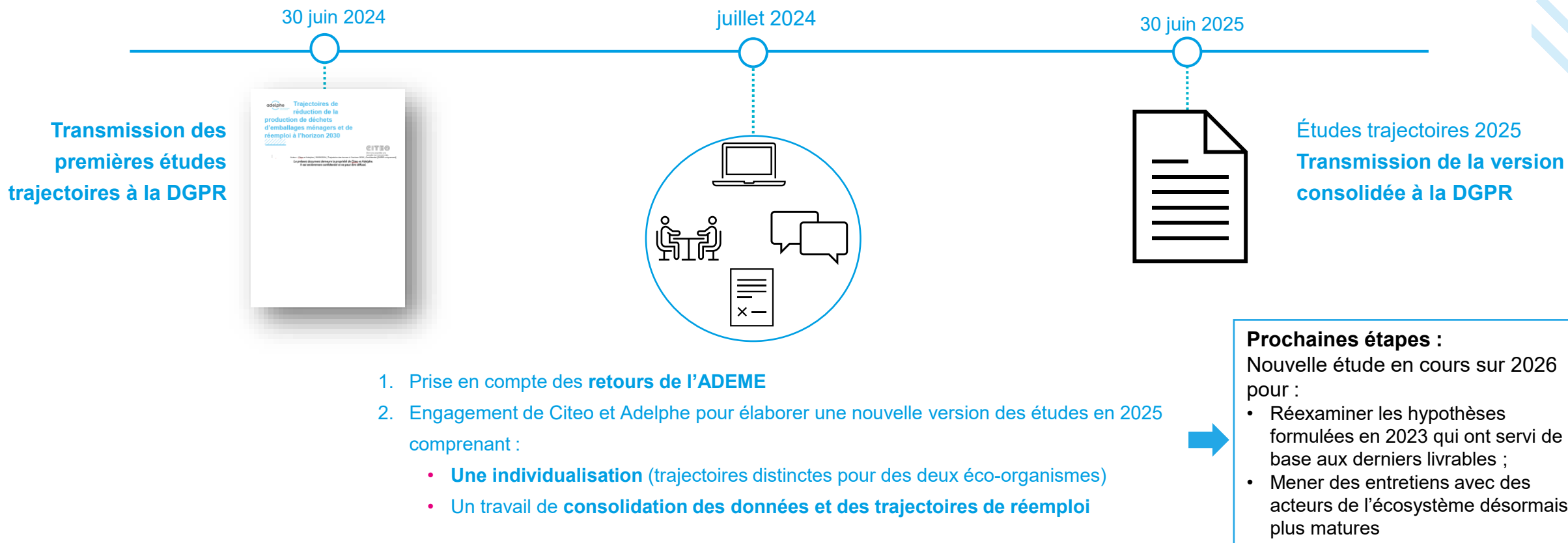
Que dois-je prendre en compte pour mon niveau de chiffre d'affaires ? ▾

Etudes pour les trajectoires pluriannuelles de développement du réemploi

2025 : une deuxième année d'exercice

Conformément au **chapitre 4.3 du cahier des charges**, une première proposition d'étude identifiant les actions à mettre en œuvre et les trajectoires annuelles pour atteindre les objectifs de réemploi a été effectuée sur le 1^{er} semestre de l'année 2024. Ce premier exercice avait permis de mettre en évidence plusieurs problématiques, telles que l'accessibilité des données, la mesure des impacts des actions des éco-organismes, ainsi que celle de facteurs exogènes (gisements, consommations, emballages mixtes alimentaires, etc.).

Afin de pallier ces difficultés, Citeo et Adelphe ont travaillé sur une mise à jour de ces trajectoires, avec pour objectif de les renforcer et de fournir un éclairage satisfaisant sur l'état des lieux de la filière en matière de réemploi, ainsi que sur ses perspectives d'évolution. **Cette version finalisée a été transmise à la DGPR le 30 juin 2025.**



02

Financer et développer le réemploi des emballages ménagers



02.1

Soutien au développement de solutions (5%)



02.1.1

L'orientation de Citeo et Adelphe



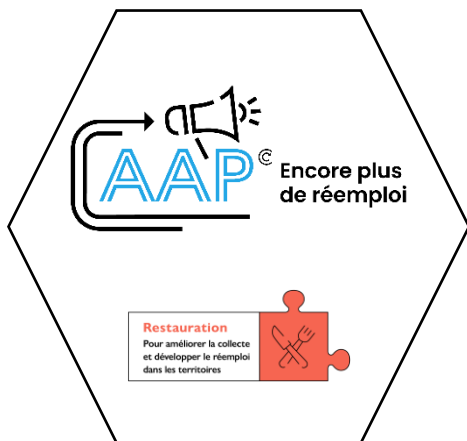
Introduction au 5% Réemploi

L'objectif de Citeo: faire exister le réemploi comme une réalité opérationnelle en France à l'échelle

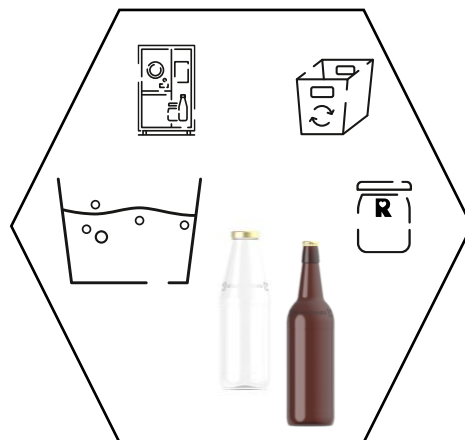
5%

Conformément à l'article
L. 541-10-18 du Code de
l'environnement

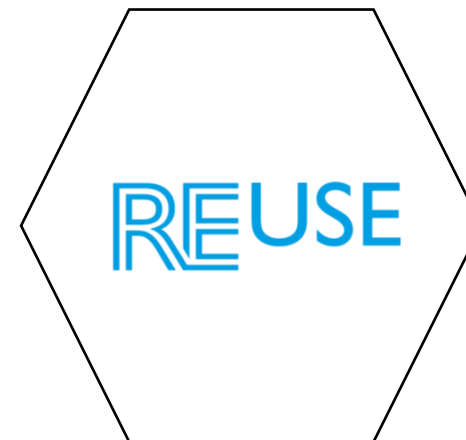
« l'éco-organisme est tenu de soutenir le développement de solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers et d'y consacrer au moins 5% des contributions perçues chaque année »



Financement de projets
et initiatives



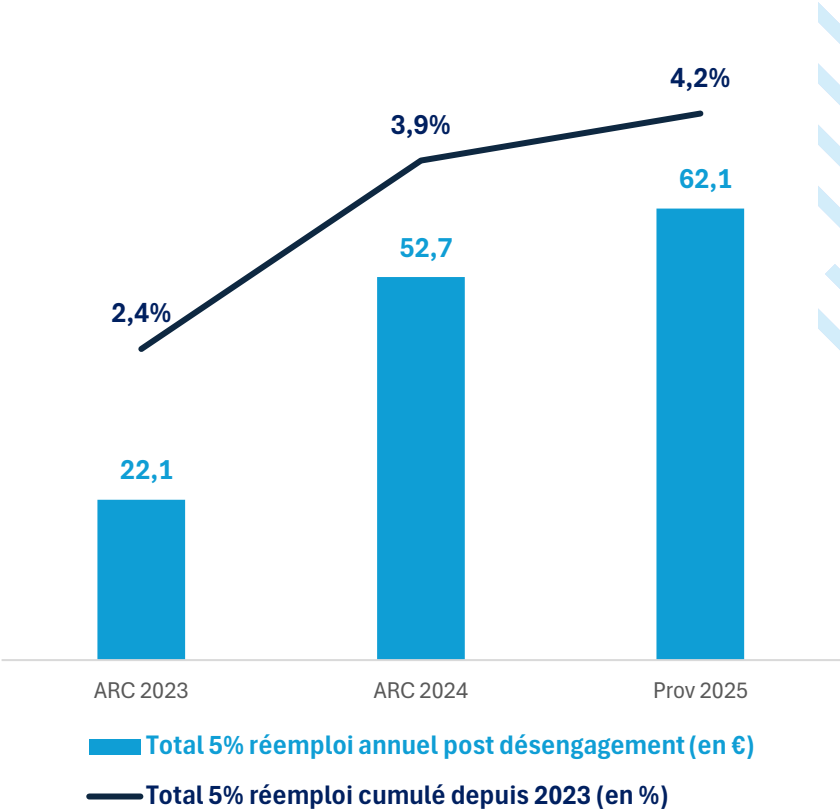
Infrastructures
mutualisées



Dispositifs mutualisés

La vision 2023-2025 des financements du 5% réemploi

	2023 ARC	2024 ARC	2025 Prov.	Total
Financements projets (EncoRE et AML restauration)	33,5	52,5	37,3	123,3
Dispositifs : opérations ReUse	1,6	2,4	3,6	7,6
Dispositifs : infrastructures ReuSe (RVM, achat R<3)	-	-	7,6	7,6
infrastructures mutualisées : lavage et dvt R<3	-	9,6	6,9	16,5
Frais de gestion	1,9	3,7	5,1	10,7
Autres projets (études techniques)	-	0,5	1,7	2,2
Total (en M€)	37,0	68,7	62,1	167,9
CA dédié au réemploi (en %)	4,0%	6,8%	4,8%	5,2%
Désengagements à date	- 15,0	- 16,0	-	- 31,0
Total du 5% réemploi post désengagement (en %)	2,4%	5,2%	4,8%	4,2%
CA dédié au réemploi en cumulé depuis 2023 après désengagement (en %)	2,4%	3,9%	4,2%	4,2%

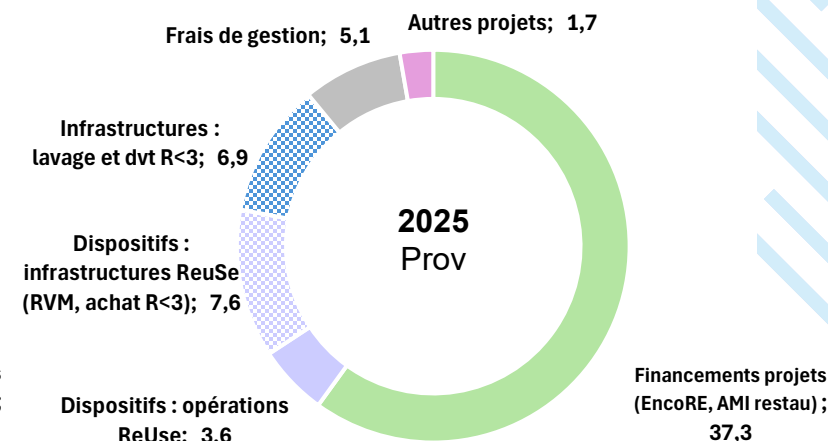
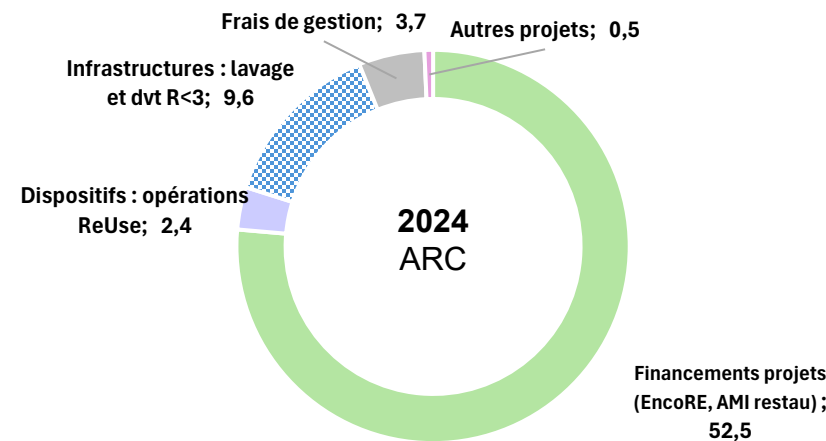
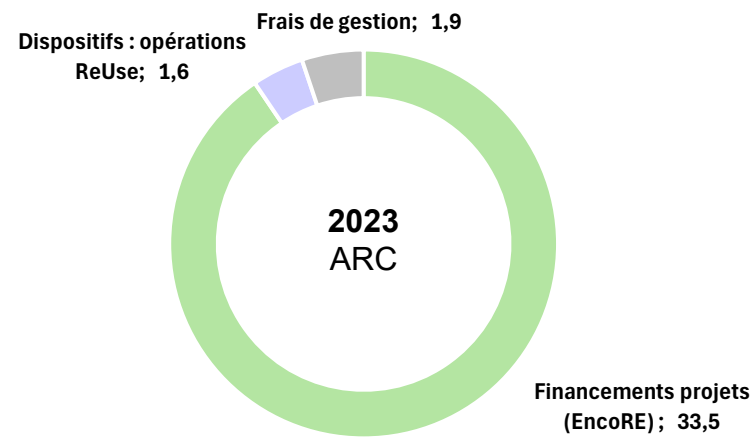


En cumulé, **5,2%** des contributions Citeo ont été engagées en faveur du développement du réemploi.

À la suite de désengagements, ce montant ressort **en cumulé à 4,2% ***

*** Art 4.5 du cahier des charges:** « lorsque le montant des soutiens est inférieur à 5 % du montant des contributions financières perçues par l'éco-organisme, la différence entre ces montants est affectée au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages ménagers **pour l'exercice suivant.** ».

La vision 2023-2025 des financements du 5% réemploi



Evolution des financements du réemploi :

L'appel à projets EncoRE Plus de Réemploi, lancé en 2023, constitue le premier levier permettant d'enclencher l'émergence de l'offre de réemploi.

Les différents acteurs sont ainsi accompagnés dans **tous types** de réemploi, couvrant **tous secteurs** d'activité pour des projets de **R&D**, d'achats de **parcs** d'emballages, d'investissements dans des **lignes** de conditionnement, ou encore dans des **expérimentations**.

Dès 2024, la nécessité d'accompagner les **infrastructures** devient centrale afin de pérenniser durablement le réemploi et de réduire l'écart de coût entre l'usage unique et le réemploi.

Les travaux sur le développement et la production de **standards réemployables** commencent, ainsi que l'**aide à la modernisation des centres de lavage**.

Pour les secteurs à fort potentiel, tel que le préemballé en GMS, un dispositif de réemploi mutualisé peut également être soutenu.

Le dispositif ReUse renforce l'accompagnement et la coordination du modèle.

En 2025, les financements sont ainsi plus diversifiés, couvrant les besoins de financements de projets, des dispositifs mutualisés et des infrastructures.

02.1.2

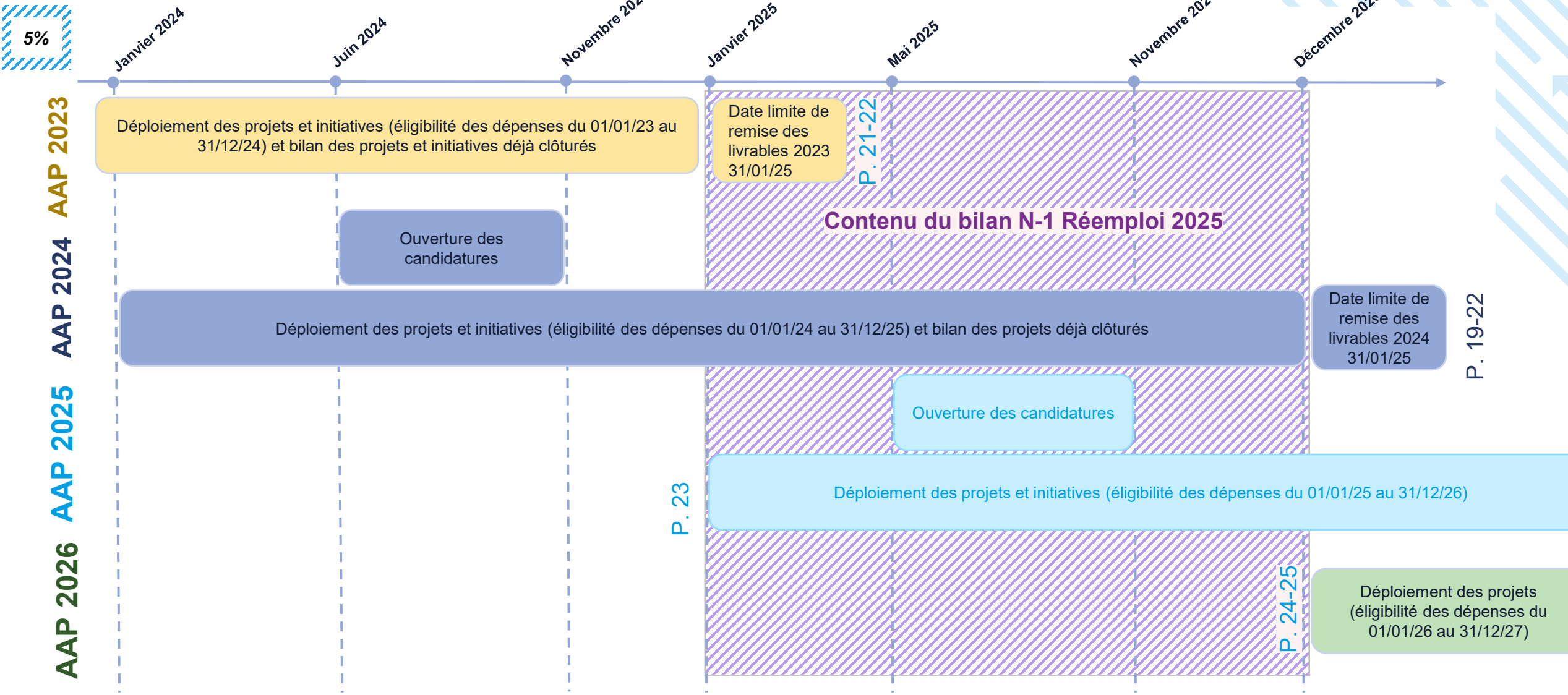
L'Appel à Projets EncoRe Plus de Réemploi



- Bilan des projets Lauréats 2024 (clôturés en 2025)
- Bilan des projets Lauréats 2025 (pour clôture en 2026)
- Perspectives : les évolutions des Appel à Projet (AAP) 2026 et 2027

Les grandes étapes de déploiement de l'Appel à projet

Périmètre du bilan N-1 du réemploi des emballages ménagers



L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

Bilan 2024 : candidatures, lauréats, projets et initiatives clôturés avant le 31 décembre 2025

5%	Chiffres clés de l'AAP 2024	Constats
	49,9 M € engagés* (le chiffre définitif des fonds effectivement dépensés sera disponible après le solde de tous les projets)** avec des projets et initiatives intégrés dans 2 parcours de financement : 1. 163 projets financés (71% des projets et initiatives, 51% de l'enveloppe soit 25,5 M€) 2. 65 projets financés et accompagnés (29% des projets et initiatives, 49% de l'enveloppe soit 24,4 M€) Ces deux parcours soutiennent le développement de projets et initiatives lauréats répondant aux exigences du cahier des charges de l'Appel à projets (AAP). Ils financent respectivement 50 % (parcours « Financement ») et 70 % (parcours « Financement et Accompagnement ») des dépenses éligibles présentées dans le dossier de candidature. Les projets et initiatives sélectionnés dans le cadre du parcours « Financement et Accompagnement » intègrent un ou plusieurs leviers identifiés comme les plus structurants - standardisation, innovation, mutualisation (SIM) - et bénéficient d'un accompagnement assuré par les experts de Citeo et Adelphe. Les livrables font l'objet d'une capitalisation pour faire émerger une vision sectorielle du développement du réemploi (👁️ détails slides 21 à 22). NOMBRE DE PROJETS PAR SECTEURS Boissons 86 Alimentaire 47 Non alimentaire 46 Mixte 39 Restauration 10 Le préemballé avec réemploi par le professionnel 199 projets et initiatives L'emballage parent avec recharge 10 projets et initiatives Le vrac avec réemploi par le professionnel 3 projets et initiatives Le vrac avec réemploi par le consommateur 10 projets et initiatives projets et initiatives mixtes 6 projets et initiatives	• 228 projets lauréats (dont environ 167 projets et initiatives menés à terme***) • 75% des projets et initiatives concernaient les secteurs de l'alimentaire et de la boisson • 87% des projets et initiatives concernaient du préemballé avec réemploi par le professionnel

* Cette enveloppe intègre également les projets et initiatives financés dans le cadre du 0,5% (Actions de communication et de sensibilisation) (👁️ slide 66)

**Explication de l'écart entre le budget engagé et le chiffre définitif des dépenses effectives :

• (***) Certains projets et initiatives (61) ont été arrêtés en cours de route,

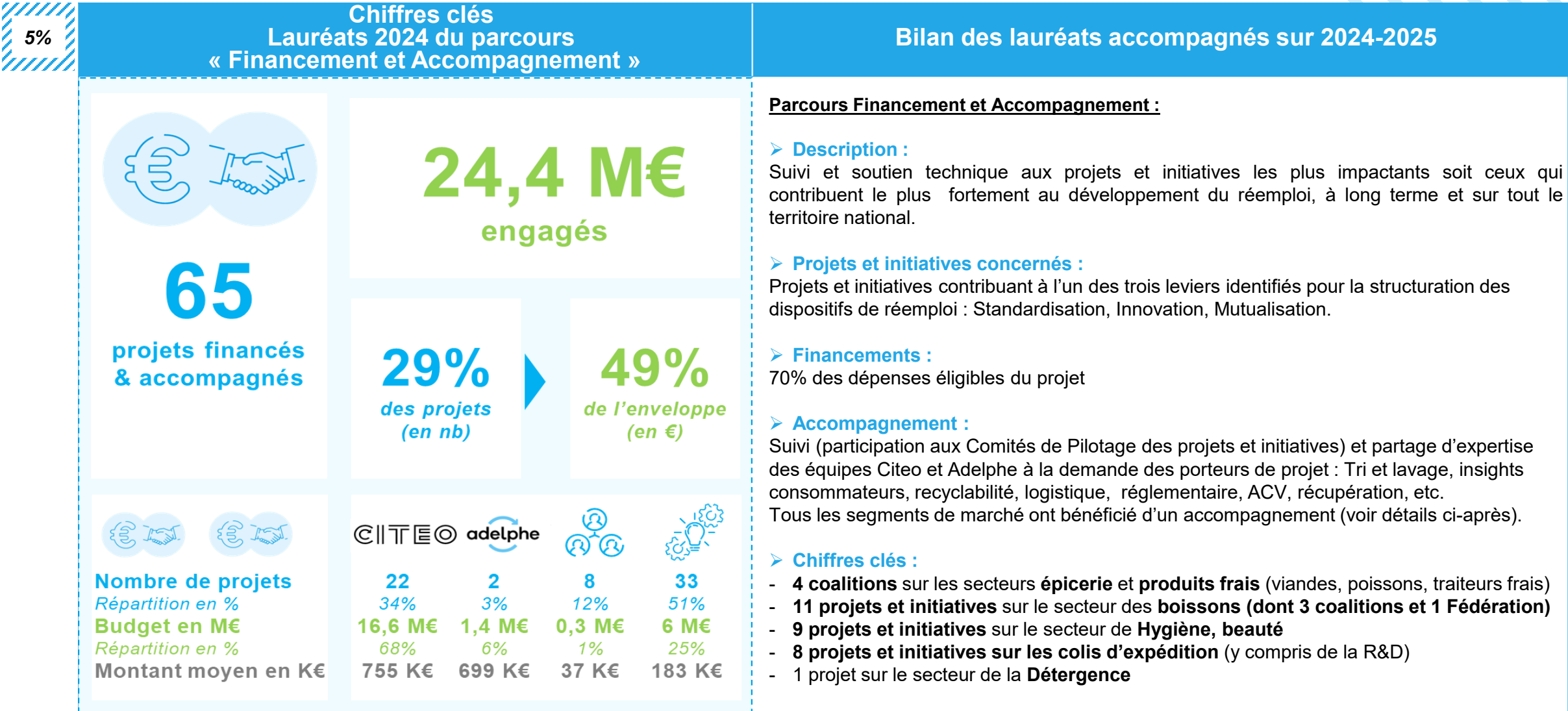
• D'autres projets et initiatives se sont présentés avec des besoins budgétaires moindres (les justificatifs sont étudiés et validés jusqu'au 31 janvier),

• Enfin, le budget dédié au « 5 % réemploi » dépend du chiffre d'affaires réellement encaissé. En début d'exercice, ce chiffre d'affaires est estimé de manière prévisionnelle, et le montant définitif n'est connu qu'au moment de l'arrêté des comptes (31 janvier 2025).

➔ Ces raisons peuvent entraîner un ajustement du budget effectivement engagé.

L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

Bilan 2024 : enseignements des projets et initiatives Lauréats 2024 accompagnés jusqu'au 31/12/25



L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

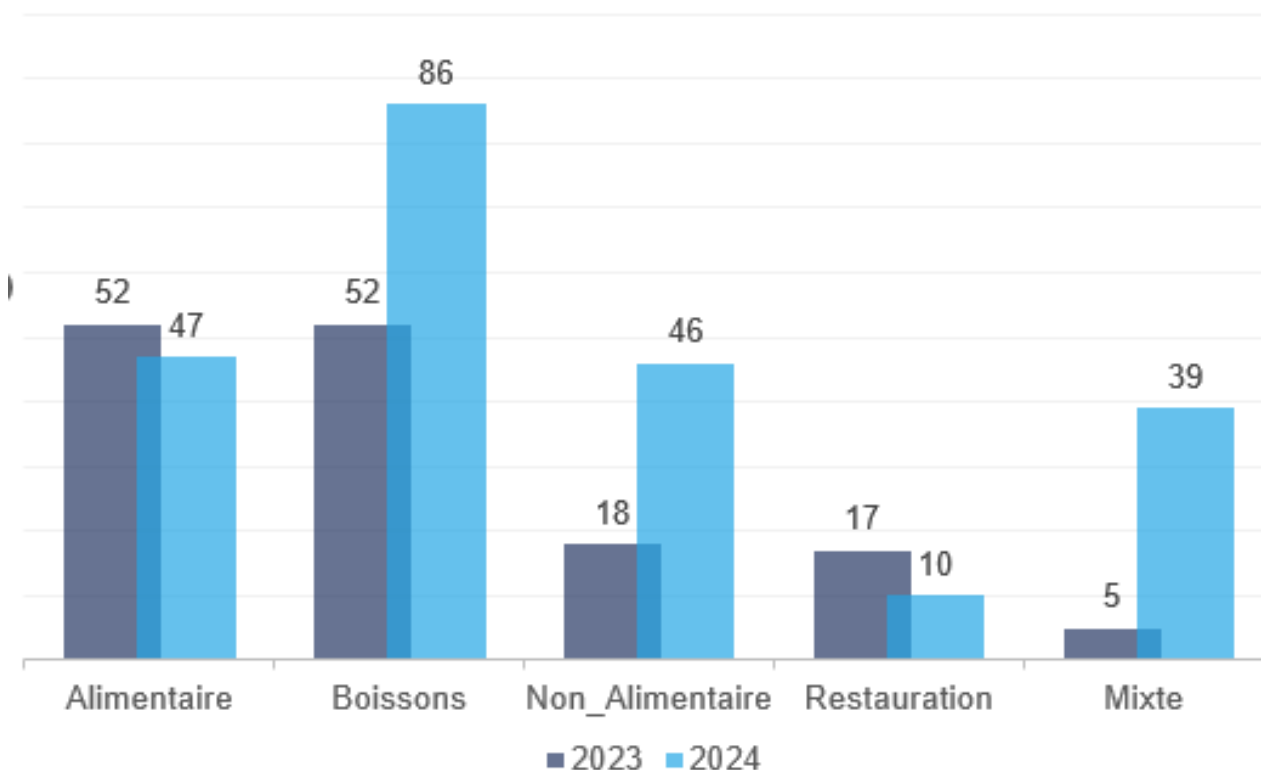
Analyse des livrables finaux des **AAP 2023** et **2024** : Les grands constats

5%

Chiffres clés de l'AAP depuis 2023

Constats par secteurs

Répartition des projets lauréats par secteurs
(NB de projets)



- **Une forte dynamique entre 2023 et 2024 et un engagement renforcé**
 - **167** projets et initiatives aboutis
 - **+58 %** de projets et initiatives lauréats entre les deux éditions.
 - Boissons : **52 projets et initiatives** → **86 projets et initiatives** (+65 %).
 - Non-alimentaire : **18 projets et initiatives** → **46 projets et initiatives** (x2,5).
 - Alimentaire : petite baisse (**-10 %**) mais filière toujours clé.
 - Montée en puissance : passages à l'échelle **80 projets et initiatives** → **117 projets et initiatives** (+45 %)
 - R&D : **59 projets et initiatives** → **68 projets et initiatives** (+15 %),
 - Nombre d'études divisées par deux → recentrage sur l'opérationnel.
 - **30 projets de communication** pour diffuser le geste du réemploi.
- **Secteurs les plus actifs** : boissons, alimentaire, hygiène, E-commerce
- **Secteur des Boissons : filière la plus mature**
38 % des projets et initiatives et **23 M€ engagés**
Maturité liée à :
 - existence d'emballages verre déjà standardisés,
 - filières structurées,
 - forte mobilisation des producteurs, distributeurs et laveurs.

L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

Analyse des livrables finaux des **AAP 2023** et **2024** : Les enseignements

Grands enseignements à retenir sur les Lauréats 2023-2024

1. La **mutualisation et la standardisation** sont des prérequis à la pérennité des projets et initiatives.
2. La qualité du **lavage** reste le principal point à lever dans les secteurs hors boissons.
3. Le **plastique réemployable** est encore en validation technique (PP, Tritan, etc.).
4. L'intérêt économique et écologique du **verre réemployable** face au plastique à usage unique n'est pas confirmé. Cet enseignement est cohérent avec l'étude ADEME part B*.
5. La **consigne** est un levier indispensable pour avoir des bons taux de retour (jusqu'à +30 pts entre des projets et initiatives avec ou sans consigne).
6. Les **cadences industrielles** sont inférieures sur du réemploi vs le plastique à usage unique.
7. Les **taux de retour** restent un point clef de la viabilité économique des dispositifs.

Source : Etude ADEME - Evaluation environnementale de la consigne pour le réemploi des emballages en verre en France

Ces enseignements apportent une vision très générale sur le réemploi tout secteur confondu.

L'accompagnement depuis 2 ans des lauréats de l'AAP EncoRE a permis à Citeo de **capitaliser sur une expertise sectorielle et d'identifier des secteurs plus matures à prioriser pour pouvoir cibler l'impact.**

Dès 2026, fort de ces enseignements **Citeo initie une démarche sectorielle des financements d'EncoRE** basée sur des critères non opposables pour sélectionner les projets et initiatives avec le plus d'impact sur le développement du réemploi (détail dans les slides suivantes).

Ce même exercice de capitalisation sera réalisé à travers l'accompagnement des Lauréats 2025.

L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

Bilan 2025 : Candidatures et lauréats

5%

Des conditions qui évoluent

À la suite du bilan de l'AAP 2024, les critères d'éligibilité de l'AAP 2025 ont été ajustés : un cahier des charges dédié à Adelphe est proposé pour mieux prendre en considération les spécificités de son secteur.

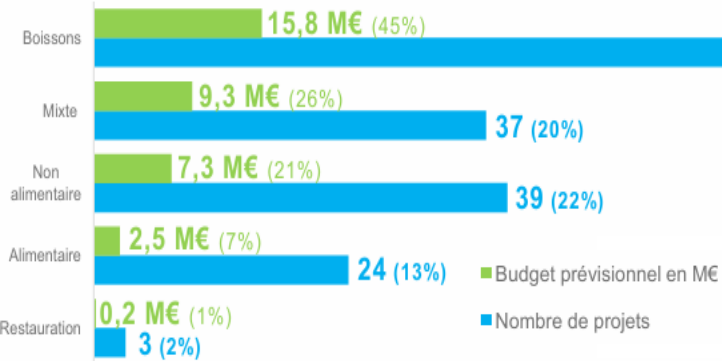
Chiffres clés (Citeo & Adelphe)

35,1 M € engagés (le chiffre définitif des fonds effectivement dépensés sera disponible après le solde de tous les projets et initiatives lauréats à l'AAP 2025, soit au premier trimestre de l'année 2027)

Maintien des deux parcours de financement pour les lauréats :

- 1. **129 projets et initiatives financés** (71% des projets et initiatives, 62% de l'enveloppe soit **21,9M€**)
- 2. **52 projets et initiatives financés et accompagnés** (29% des projets et initiatives, 38% de l'enveloppe soit **13,2 M€**)

Répartition des projets et initiatives par secteurs M€ et en nombre



TYPE DE RÉEMPLOI				
	Préemballé	Vrac	Recharge	Mixte
Nombre de projets	165	5	10	1
Répartition en %	91%	3%	5%	1%
Budget en M€	31,9 M€	0,9 M€	2,2 M€	0,1 M€
Répartition en %	91%	3%	6%	<1%
Montant moyen en K€	193 K€	186 K€	207 K€	138 K€

Constats (Citeo & Adelphe)

- **181 lauréats sur les 229 projets et initiatives déposés.**
- **21% de l'enveloppe sur le non-alimentaire** (contre 15% en 2024)
- **Environ 50% ciblent les bouteilles**
- **Des projets et initiatives financés très majoritairement portés par le Préemballé (91%)**
- **Hausse de plus de 28% de l'enveloppe engagée pour les projets et initiatives de campagnes de communication** par rapport à l'AAP 2024.

* Comparaison avec les budgets engagés en mars 2024 et mars 2025, dates des bilans respectifs des AAP 2024 et 2025. Baisse liée à la multiplicité des besoins de financement (Modernisation des centres de lavage, dispositif ReUse, etc.)

L'Appel à projets « EncoRE plus de Réemploi »

AAP 2026 : Evolution des critères d'éligibilité et des plafonds pour 2025 – 2026

5%

Objectif : Les dépenses liées aux infrastructures mobilisent une part plus importante de l'enveloppe du 5%. Le budget dédié à EncoRE baisse et nécessite une réinvention de l'AAP afin de mieux cibler et optimiser l'allocation de ses financements.

Orientations pour le futur Appel à Projets (date de publication : avril 2026)

➤ Procédure de sélection :

- Fin de la logique de sélection du "premier arrivé premier servi" ;
- Mise en place d'une grille de sélection (système de mise en concurrence) ;
- Intégration d'une dynamique sectorielle en différenciant les secteurs matures* des secteurs émergents ;
- Annonce des lauréats : en décembre 2026.

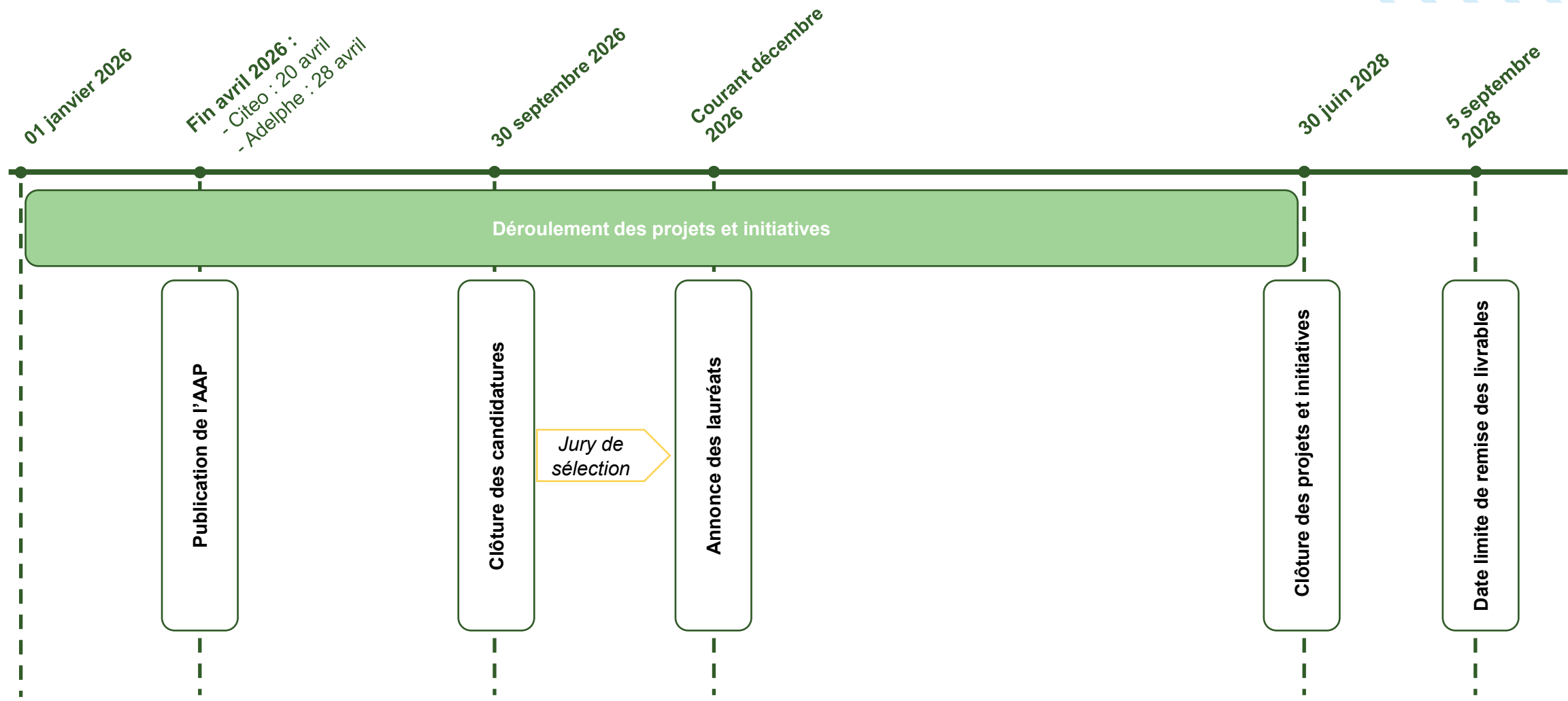
➤ Grille composée de critères de sélection :

- L'impact du projet ;
- La maturité du secteur ;
- La pertinence de la candidature ;
- Les objectifs réglementaires.

➤ **Jury de sélection :** composé d'experts internes Citeo, il a pour objectif de sélectionner les projets et initiatives à accompagner selon le classement des projets candidats par ordre décroissant

**Bières et panachés, boissons rafraichissantes sans alcool et boissons aux fruits, vins et spiritueux, eaux plates et gazeuses, confiture et compote et miel et pâte à tartiner, viande et poisson et traiteur frais, produits laitiers, restauration livrée et à emporter, beauté et soins et maquillage et parfum, colis de livraison*

Calendrier AAP EncoRe Citeo 2026



02.1.3

Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des collectivités



Bilan d'un an de lancement de l'AMI Collecte & réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD)



AMI Réemploi pour les collectivités

Depuis 2024, un appel à manifestation d'intérêt dédié aux collectivités

5%

Objectif : Donner des **moyens financiers et techniques** aux collectivités locales qui initient de nombreuses démarches (comme le portage à domicile) et **développer la connaissance** pour identifier les leviers qui permettront de déployer le réemploi à grande échelle (solutions techniques et modèles économiques).

2023 : AAP Encore plus de réemploi – Terminé

Une dizaine de collectivités au milieu des projets de metteurs en marché

- 3 projets de portage à domicile
- 4 projets de vente à emporter
- 3 projets sur l'évènementiel

→ 11 collectivités sélectionnées



2024 : AMI Restauration – En cours

Un dispositif dédié aux collectivités : format, outils et interlocuteurs habituels des collectivités

- 18 projets de portage à domicile
- 15 projets de vente à emporter
- 9 projets sur l'évènementiel

→ 31 collectivités sélectionnées



2026 : AMI Réemploi pour les collectivités – Candidatures

Prise en compte des élections dans la volumétrie attendue des candidatures et consolidation des apprentissages en vue de 2027

→ Une quinzaine de collectivités visées



2025 : AMI Réemploi pour les collectivités – En cours

Poursuite du dispositif dédié, recentré sur le réemploi, avec une approche plus ciblée des projets

- 9 projets de portage à domicile
- 8 projets de vente à emporter
- 8 projets sur l'évènementiel

→ 18 collectivités sélectionnées

AMI Réemploi pour les collectivités

Edition 2025 : grands principes, candidatures et lauréats

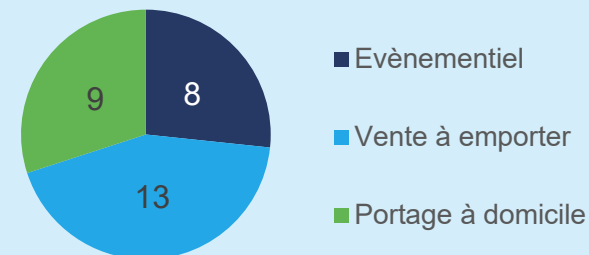
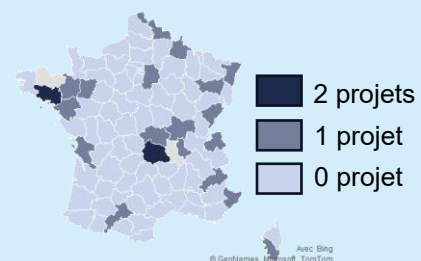
Cahier des charges 2025

- **Objectif** : Identifier les leviers activables par les collectivités pour participer à l'atteinte des objectifs de réemploi en France
- **Acteurs éligibles** : collectivités locales (communes, CCAS, EPCI, syndicats, etc.) et sociétés publiques locales, couvertes par un contrat-type unique Collecte sélective avec Citeo ou Adelphe
- **Actions éligibles** : les actions doivent s'inscrire dans un des trois leviers : portage à domicile, vente à emporter et évènementiel.
- **Dépenses éligibles** : contenants, équipements de lavage ou de conditionnement, sensibilisation des usagers, pilotage du projet
- **Financements** : 70% des dépenses éligibles dans la **limite de 250k€**.
- **Planning** : préinscription en mai 2025, candidatures en juillet 2025, sélection en décembre 2025

Chiffres clés candidatures et lauréats

Candidatures

23
Collectivités
candidates



Nb de projet contenant chacun des leviers

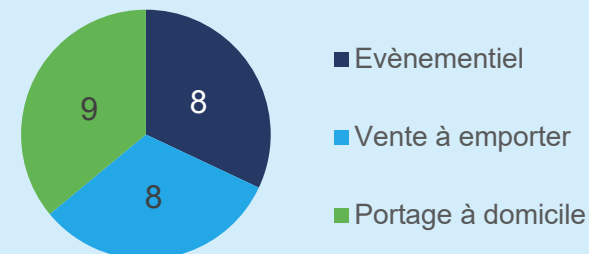
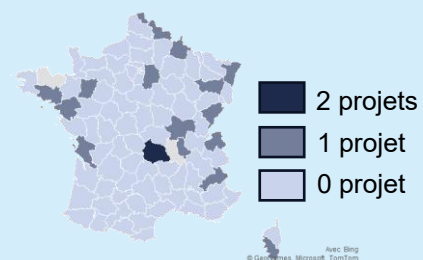
Lauréats

18
Collectivités
lauréates

1,4 M€
De financement
prévu

Large panel de solutions sur les trois leviers :

- Développement du réemploi dans la vente à emporter,
- Mise en place de barquettes réemployables pour le portage à domicile,
- Mise en place d'un parc de contenants réemployables pour l'évènementiel.



Nb de projet contenant chacun des leviers

AMI Réemploi pour les collectivités

Perspectives pour 2026

→ Partager les premiers enseignements aux collectivités accompagnées

- T1 2026 : Partage aux collectivités accompagnées de trois fiches récapitulant les premiers enseignements des projets sélectionnés en 2023.



→ Sélectionner les projets candidats à l'édition 2026 de l'AMI Réemploi pour les collectivités

- Le cahier des charges pour l'édition 2026 de l'AMI Réemploi pour les collectivités a été publié en février 2026.
- Les collectivités peuvent candidater jusqu'en juin 2026.
- Les modalités sont quasiment identiques à l'édition 2025.

→ Consolider les enseignements des projets sélectionnés en 2024

- Les projets sélectionnés en 2024 arrivent à échéance en septembre 2026.
- T4 2026 : Consolidation des enseignements des projets sélectionnés en 2024 (identification des facteurs de succès techniques, économiques et organisationnels). Construction de guides de recommandations à destination des collectivités.

→ Construire l'édition 2027 sur la base des enseignements consolidés

02.1.4

Développement des standards



➤ Bilan des actions 2025 et Calendrier prévisionnel

Développement des standards

Cadre réglementaire et plan d'actions



Conformément à l'article 65 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020	« L'éco-organisme définit des gammes standards d'emballages réemployables »
Conformément à l'article 2.3 du cahier des charges d'agrément	« la disponibilité opérationnelle d'un nombre significatif de gammes standards d'emballages sera effective au plus tard dans les 18 mois à compter de la date d'agrément. »
Conformément à l'article 4.5 du cahier des charges d'agrément	« L'éco-organisme consacre au moins 30 % de ces soutiens au développement de solutions de réemploi et réutilisation des bouteilles pour boissons et récipients pour aliments respectant les gammes standards d'emballages réemployables mentionnées à l'article 65 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. »

Plan d'action

Pour la période 2024-2029, le développement de la gamme d'emballages standards est prévu selon les étapes suivantes pour permettre la mise à disposition :

- 1. Lancement du projet (consultation)** : ateliers de concertation avec acteurs clés pour définir les besoins et les projets d'emballages ;
- 2. Exigences essentielles** : réaliser les tests nécessaires à la qualification de couples produit/matériaux sur plusieurs boucles de réemploi ;
- 3. Design** : mener des études de marché à l'aide d'experts emballages pour identifier les solutions existantes et les spécificités des projets d'emballages à initier ;
- 4. Etude éco-conception** : mener une étude afin de préciser le design, identifier un poids cible et produire les plans techniques des références ;
- 5. Développement** : piloter le développement de nouvelles références d'emballages avec les fabricants d'emballage et fournisseurs de matière ;
- 6. Mise à disposition** : anticiper la mise à disposition de l'emballage standard en coordonnant tous les acteurs de l'écosystème :

- Litre fraîcheur : T4 2024 – *Production effective*
- Bière 75cl : T1 2025 – *Production effective*
- Bière 33cl : T1 2026 – *Production effective*
- Pots 450mL et 720 mL : T2/3 2026 – *Emballages validés, commande en cours*
- Bouteille 1L goulot étroit (Boissons carbonatées): T2 2026 – *Production effective*
- Bouteilles de vins (1 Bordeaux transparente, 1 Bordeaux verte et 1 Bourgogne Feuille Morte) : T2/3 2026 – *Emballages validés, commande en cours*



+ d'informations
sur les décalages
planning vs. Bilan
N-1 2024 **slide 34**

De futurs standards pourront également être définis en fonction des besoins des acteurs, après avis du Comité technique du réemploi conformément à la procédure mise en place au sein de l'OCAPEM (cf. dossier de demande de prolongation d'agrément de l'OCAPEM).

Développement des standards

Bilan des actions « standards » 2025

5%

Bilan des actions et prospective

Les actions de l'année **2025** se sont articulées autour des deux axes suivants :

1. Suivre la mise à disposition de ces emballages standards pour garantir la fiabilité nécessaire pour que les industriels envisagent le réemploi : La boucle fermée

Suivre la mise à disposition (anticipation des volumes, suivi de production, potentiel d'intégration sur les lignes industrielles, suivi qualité, etc.) des emballages déjà disponibles (**Bouteille fraîcheur 1L et bouteille bière 75 cl**) dans les deux dispositifs suivant jusqu'à fin 2026 :

- **Gestion centralisée organisée par le Fournisseur de Service sélectionné** dans le cadre de l'Activation ReUse 4 Régions
- **Les boucles fermées organisées par les distributeurs de produits consignés à domicile et drive.**

Au **total 1,04M d'emballages standards R-cœur** mis en marché sur 2025 dont 204k dans ReUse et 844k en livraison à domicile.

A partir de 2027, les modalités évolueront grâce aux résultats des deux expérimentations mentionnées et le passage à un dispositif national. Des travaux ont été menés cette année pour définir les modalités de mise à disposition (Note DGPR 30/06/2025 + Site internet).

2. Finir le développement des emballages standards au plus tôt avec les partenaires fabricants.

- Les développements complémentaires qui ont été priorisés en 2025 étaient : **Bouteille bière 33 cl, bouteille goulot étroit 1L (boissons carbonatées), bouteilles de vin et les deux formats de bocaux (450 ml et 720 ml)**. La bouteille bière 33 cl et la bouteille goulot étroit 1L ont été validés en 2025, la production est prévue début 2026.
- La bouteille goulot étroit pour les boissons non-carbonatées a été dépriorisée pour cette année faute de demande du marché (modèle économique et environnemental difficilement performant par rapport à l'usage unique)
- D'autres standards sont actuellement en développement. Le détail de leur l'état d'avancement est présenté **dans la slide 34**. Des travaux de priorisation ont été menés en 2025 pour venir étoffer la gamme déjà en cours de développement, de nouveaux projets sont susceptibles d'être lancés en 2026.
- Pour l'ensemble de ces projets une coordination entre les éco-organismes est prévue par le cahier des charges d'agrément et en cours dans le cadre de **l'OCAPEM (31 réunions en 2025)**. Des travaux ont été menés sur l'ensemble de l'année 2025 pour évaluer la perspective d'une gamme commune, et se poursuivent en 2026.

Le montant global dépensé sur l'année 2025 s'élève à 640 k€
(soit environ 1,8% du 5% des contributions dédiés au réemploi)

Développement des standards

Bilan des actions « standards » 2025

Détail planning et actions par emballage			
Emballage	Planning bilan N-1 2024	Planning bilan N-1 2025	Détails des actions 2025 / Explications écart planning
Bouteille fraîcheur 1L	T4 2024	T4 2025	Pas de décalage
Bière 75 cl	T2 2025	T1 2025	Date de production avancée à janvier 2025
Bière 33 cl	T3 2025	T1 2026	Date de production décalée (+6 mois) pour cause de problématiques techniques et financières du fabricant verrier
Pots 450 ml et 720 ml	T2 2025	T2/3 2026	Définition et réalisation d'un plan d'expérience avec le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais sur 1 an, spécifique pour les pots, pour fiabiliser leur mise à disposition. Les premiers résultats sont encourageants. Les derniers résultats reçus début 2026 ont permis de valider ces références pour production. 👁 + d'infos slides 35
Bouteille 1L goulot étroit (carbonatées)	T3 2025	T2 2026	Difficultés à mobiliser des bêta-testeurs pour réaliser les tests industriels en conditions réelles (+ 6 mois) Réalisation de tests complémentaires pour sécuriser la résistance à la carbonatation élevée (9 gCO ₂ /L)
Bouteille 1L goulot étroit (non-carbonatées)	T2 2026	≥ 2027	Mis en suspens de ce projet de développement car manque de demande du secteur, qui souhaite plutôt explorer la faisabilité d'une bouteille PET.
Bouteilles vins tranquilles	T4 2025	T2/3 2026	Délais plus importants de réception des rapports de tests industrielles en conditions réelles (9 bêta testeurs au total) Réalisation de tests complémentaires pour évaluer l'impact de l'apposition du marquage au niveau de la pique sur l'étape d'inspection post lavage 👁 + d'infos slides 36

Développement des standards

Calendrier prévisionnel

Mise à jour :
30/04/2026

Exigences Essentielles

Design et étude technique

Développement

Tests endurance
lavage

Boucles complètes

Benchmark

Design

Etude technique

Appel d'offres

Plan technique &
consultation

Prototypes &
essais

Production

Date théorique
ou **réelle** mise à
disposition

5%

Projets d'emballage définis

Bouteille fraîcheur 1L

Pot 450 ml

Pot 720 ml

Bouteille goulot étroit 1L –
Boissons non-carbonatées

Bouteille goulot étroit 1L –
Boissons carbonatées

Bouteille bière 75 cl

Bouteille bière 33 cl

Bouteilles vin
Bordeaux & Bourgogne

 Bouteilles PET:
(+ infos en **annexe 2**)

Pot plastique (yaourt,
crème)

Restauration VAE

Barquette Viande,
poisson et fromage

Barquette Plats préparés

Essais réemployabilité

Essais réemployabilité

Essais réemployabilité

Essais réemployabilité


+ d'infos sur les
tests
réemployabilité
en **annexe 3**

Chapitre 2.3 du cahier des charges : Citeo définit des gammes standards d'emballages réemployables afin de permettre notamment la vente des produits suivants dans des emballages réemployables : bières ; boissons non alcoolisées ; conserves et confitures ; crèmes et yaourts ; fromage ; plats préparés ; plats destinés à la vente à emporter et à la restauration livrée ; poisson ; viande ; vins.

11/2024

T2/3 2026

T2/3 2026

≥ 2027

04/2026

01/2025

03/2026

T2/3 2026

≥ 2027

≥ 2027

≥ 2027

≥ 2027

≥ 2027

Focus mise à disposition des pots R Cœur (dont travaux début 2026)

5%

Les pots

Disponible dès l'été 2026 !



Pot 450 mL

Pot 720 mL

Conserves, compotes, confiture, pâtes à tartiner, produits laitiers, épicerie salée et sucrée

Productions planifiées à partir de juin 2026



Emballages fiables et robustes suite aux essais R&D

2025 & T1 2026 : Déroulé du plan d'expérience avec le Laboratoire d'Essais (LNE) et essais en conditions réelles dont essai sur ligne de conditionnement concluant.

T1 2026 : Validation des plans et lancement de la production

T2/3 2026 : Mise à disposition des pots pour essais industriels



Accompagnement au déploiement d'infrastructures pour un process de lavage et d'inspection capable



T4 2025 & T1 2026 :

Partenariat Coalition pot / Citeo

👁️ (cf slide 42)

Focus mise à disposition : Vins tranquilles (dont travaux début 2026)

5%

Les vins tranquilles

Disponible
dès l'été
2026 !



**Bouteille vin
Bordeaux 75 cL**

Teintes : Verte et Blanche



**Bouteille vin
Bourgogne 75 cL**

Teinte : Feuille morte

T2 - T3 2026

*Validation des formats – Intégration pour
l'été 2026 dans ReUse*

Emballages **fiables** et **robustes** suite aux essais **R&D**

2025 & T1 2026 : Essais en conditions réelles.

- *Essais verriers*
- *Résistance à 20 cycles consécutifs de lavages.*
- *Résistance à 3 cycles de remplissage chez plusieurs partenaires industriels*

T2 – T3 2026 : Mise à disposition des bouteilles pour essais industriels



Marquage **Rcoeur** dans la piqûre

- ✓ T3/4 2025 & T1 2026 : Essai sur la **capacité d'inspection du marquage**
- ✓ Post production : **Création des formats sur les mireuses**



02.1.5

Déploiement des infrastructures mutualisées de lavage



- Tests lavage (mise à jour du Guide Lavage)
- Comité de Concertation Lavage (Feuille de Route)
- Etat des lieux des projets Lauréats AAP lavage 2024 (pour clôture en 2026)
- AMI soutien laveurs

Des infrastructures mutualisées pour la pérennité du réemploi en France

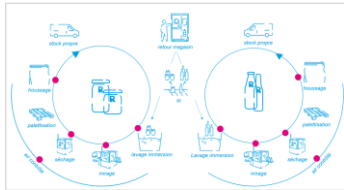
Le Lavage comme levier du passage au réemploi pour les industriels Français

5%

Conformément à l'article 4.5 du cahier des charges d'agrément

« L'éco-organisme consacre annuellement les soutiens au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages ménagers, y compris le développement d'un réseau d'infrastructure de réemploi (par exemple de collecte, tri, lavage, stockage), adaptés à l'atteinte des objectifs définis au paragraphe 4 du présent cahier des charges et permettant, au plus tard le 1^{er} janvier 2026, la mise sur le marché en tout point du territoire de bouteilles pour boissons et de récipients pour aliments réemployés respectant les gammes standards d'emballages réemployables définies à l'article 65 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire . »

Vers l'industrialisation des centres de lavage

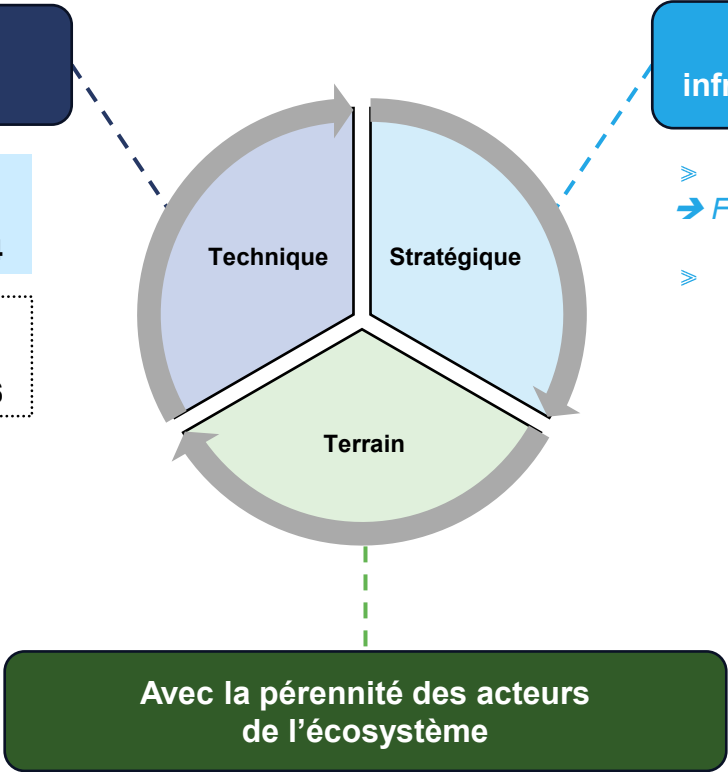


GUIDE LAVAGE
DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES
RÉEMPLOYABLES EN VERRE

CITEO odelphe

Appel à Projets Lavage 2024

Appel à Projets Lavage 2026



Avec la pérennité des acteurs de l'écosystème

- Suivi réguliers avec Régions et acteurs économiques
- Soutien exceptionnel aux laveurs

Vers la planification des infrastructures mutualisées en France

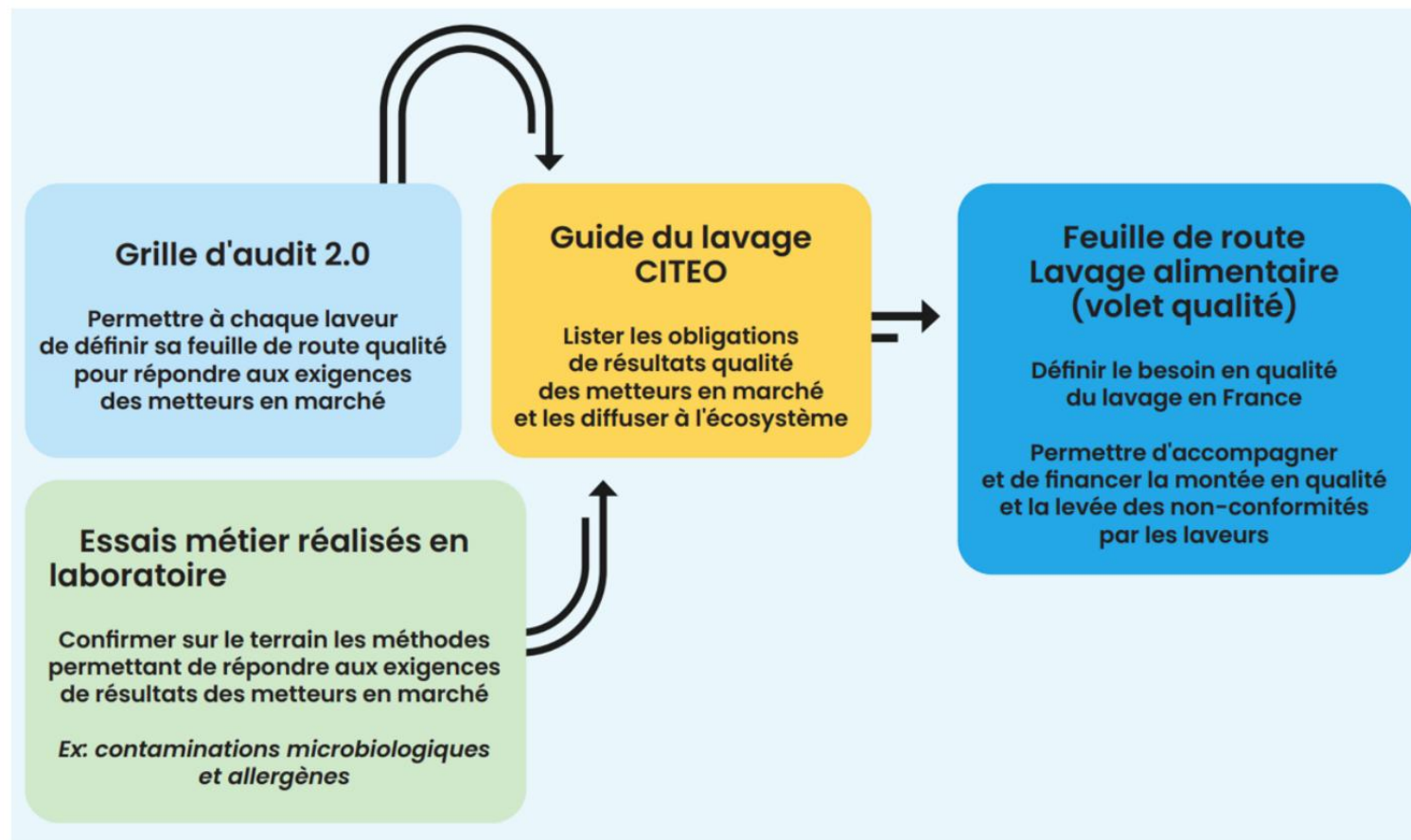
- Comité de Concertation Lavage
- ➔ Feuille de Route Technico économique
- Spécifications des Centres de Lavage mutualisés

Thématique	Critère	Commentaire	Livrables associés
QUALITE	Items relatifs à la qualité		
	Accompagnement à la mise en conformité dans le cadre des AAP Lavage		
	Marche en avant	Pour éviter la contamination croisée	Guide du lavage précisant les critères Grille d'audit permettant l'auto-évaluation des laveurs
	Assurance qualité en place	Au moins équivalente à celle des verrières (certification ISO22000, IFS ou BRC...)	
	Réduction du risque verre vers zéro	Mireuse automatique capable sur tous les formats	
		En sortie stock, sur flore totale: cible < 30 UFC/ml	
	Maîtrise du risque microbiologique	Sur levures moisissures et pathogènes, risque = 0	
		Risque allergènes = 0 (sinon mention)	
	Fluides sous contrôle	Traitement air pour maîtriser le nombre de particules < 100 (cf guide du lavage)	
	Palettisation (selon les modalités du plan de palettisation du verrier)	Contrôle eau sur les critères microbiologique et chimique	
		Pour faciliter la mise en œuvre par metteurs en marché	
	Houssage étanche	Pour permettre le transport sur 600 km sans prise de risque qualité	
	Zéro humidité résiduelle	Séchage intérieur de leur avant conditionnement, Pour supprimer le risque de recontamination.	
	Système de traçabilité en place	De l'entrée du centre de lavage à sa sortie	

Développement des infrastructures de lavage

2025 : Vers la réalisation d'une feuille de route lavage

5%



Développement des infrastructures mutualisées de lavage

Mise à jour du guide du lavage (V2)

- **De quoi s'agit-il ?** Conçu pour accompagner l'ensemble de l'écosystème, ce Guide s'adresse particulièrement aux metteurs en marché souhaitant externaliser le lavage de leurs emballages en verre alimentaire. Il contient :
- **des recommandations précises** basées sur les essais métiers menés par Citeo, accompagnés d'experts techniques.
 - **des objectifs de résultats concrets** pour répondre aux exigences qualité des metteurs en marché.

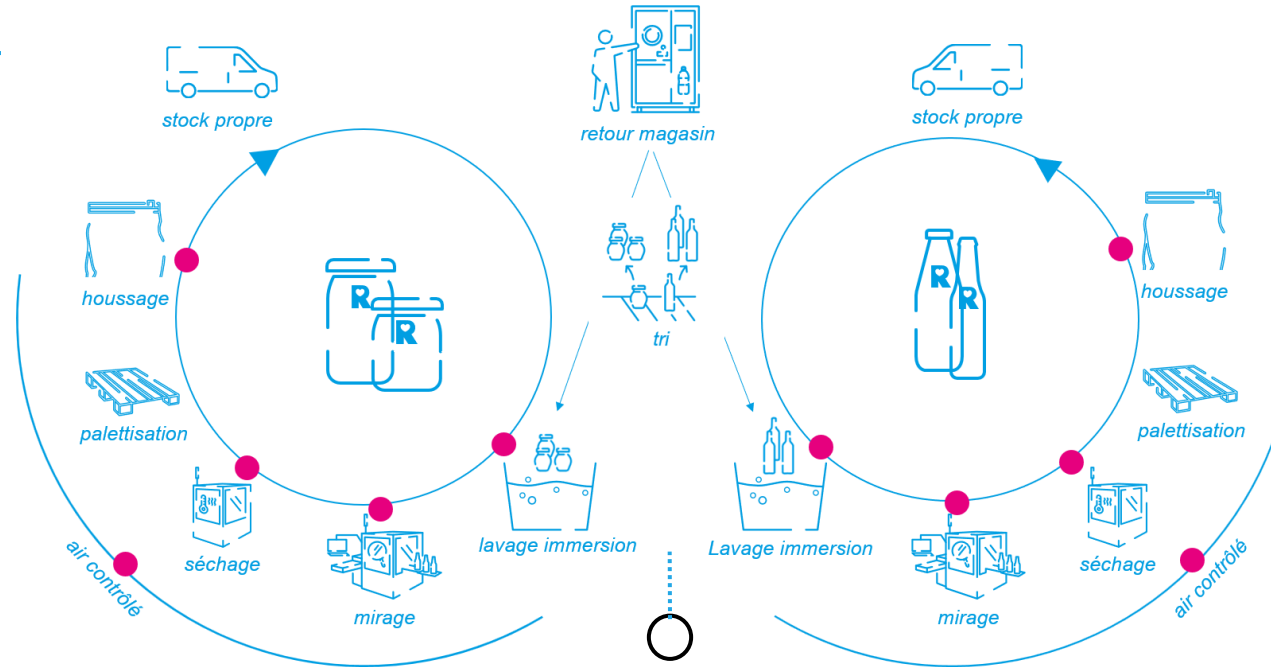
Ce guide intègre également une évolution de la grille d'audit 2.0, désormais "multi-mode", elle s'applique tant aux procédés de lavage par immersion que par aspersion.

- **Déroulé :** Citeo a mis à jour le Guide lavage initialement paru en janvier 2023 **grâce à des essais métiers et des protocoles travaillés courant 2025.**

Technique



Janvier 2023



Courant 2025:

● Essais métiers et travaux écrits avec des experts sur les étapes réalisées en centres de lavage

3 février 2026



Développement des infrastructures mutualisées de lavage

Des essais métiers qui ont nourri la mise à jour du Guide du Lavage (V2)

5%

Contexte

➤ **De quoi s'agit-il ?**

Afin de compléter les études existantes, de couvrir l'ensemble des produits en emballage mutualisé et de garantir la maîtrise des enjeux sanitaires pour rassurer les metteurs en marché, Citeo a conduit des essais techniques sur les étapes réalisées en centre de lavage (lavage, mirage, séchage, contrôle de l'air, housage).

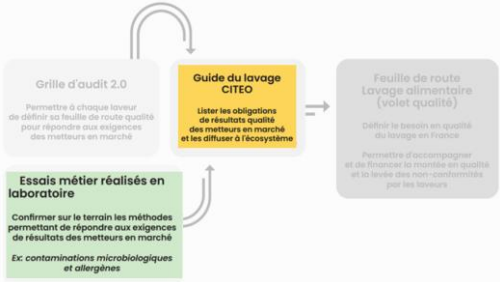
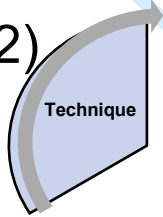
➤ **Acteurs :**

Citeo a collaboré avec des experts dans leur domaine, notamment :

- **Laboratoire d'analyse** : ADRIA (Centre technique agroalimentaire)
- **Conseil & recommandations** : AFPRAL (Association Française pour la Prévention des Allergies) et INRAE sur la partie « allergènes »
- **Lavage** : 3 Laveurs et 2 fabricants de machine (laveuse)
- **R&D et qualification (mirage, housage)** : 4 Equipementiers industriels
- **Contrôle de l'air** : ASPEC (Association des Salles Propres et Environnements Contrôlés)
- Metteurs en marché

➤ **Déroulé :**

À partir de ces essais, Citeo élabore des recommandations techniques destinées à orienter l'écosystème et à structurer l'élaboration des cahiers des charges techniques des offres de financement.



Enseignements et Perspectives

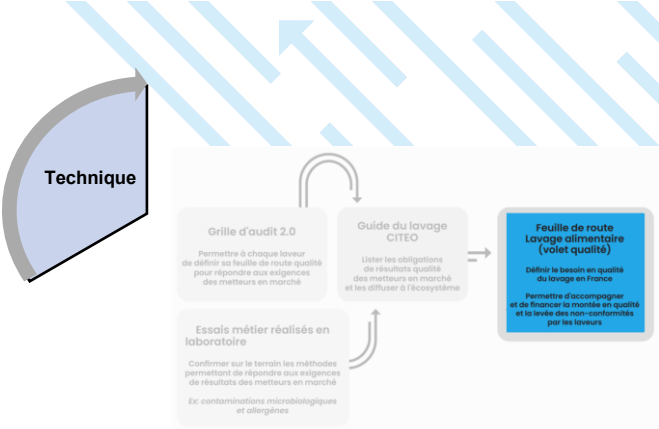
➤ **Enseignements :** le Guide du lavage regroupe tous les enseignements. Il est disponible à cette adresse : <https://www.citeo.com/guide-lavage-des-emballages-alimentaires-reemployables-en-verre/>

➤ **2026 :**

- Citeo conduira des essais techniques complémentaires.
- Citeo engagera les travaux relatifs à la nouvelle édition du Guide de lavage en vue d'une publication prévue en 2027.

Développement des infrastructures mutualisées de lavage

AAP Lavage 2024 - Mise en conformité des centres de lavage (en cours)



Bilan des actions 2025

5%

➤ De quoi s'agit-il ?

L'AAP LAVAGE 2024 a pour objectif de mettre en conformité les centres de lavage vis-à-vis de la Grille d'audit lavage ReUse (annexée au *Guide du lavage V2*, cf slide 40). Grille écrite par Citeo avec les metteurs en marché.

➤ **Audits** : Réalisation d'audits (financés par Citeo) des centres de lavage candidats, conformément à la grille d'audit ReUse. Ces audits ont été menés par des organismes spécialisés (SGS et Bureau Veritas), préalablement formés au référentiel ReUse.

➤ **Lauréats**:

Les **lauréats** de cet Appel à Projets sont :

- Boutin (Clisson)
- Bout' à Bout' (Carquefou)
- Haut la Consigne (Neuville-en-Ferrain)
- Uzaje Neuilly-sur-Marne (Neuilly-sur-Marne)*
- Uzaje Strasbourg (Strasbourg)*

Constats et perspectives

➤ **Fin de l'AAP 2024**

La fin des projets aura lieu entre 2026 et 2027 et sera actée par un audit de fin de projet réalisé par un organisme certificateur.

Au 31 décembre 2025, **4.1 M€** ont été décaissés par Citeo à destination des Lauréats.**

➤ **Leviers 2026** :

La nouvelle édition de l'AAP LAVAGE, l'**AAP Lavage 2026**, comportera deux volets :

1. Le premier pour l'accompagnement technique et financier des professionnels pour accélérer la mise en conformité des Centres de lavage de bouteilles existants au regard des thématiques suivantes :
 - Diminution du risque verre avec l'installation d'une mireuse électronique,
 - Amélioration de la sécurité contre les actes malveillants (Food Defense) et prévention des risques liés aux nuisibles (Pest Control),
 - Acquisition d'équipements et travaux permettant d'aboutir à une salle propre,
 - Acquisition d'un ensemble de palettisation et housage entièrement automatique.
2. le deuxième pour l'ouverture de la première ligne bocal de France par immersion accompagnant ainsi la mise en place des standards bocal Rcoeur.

Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans la dynamique portée par le Guide du Lavage V2 (cf slide 40).

Développement des infrastructures mutualisées de lavage

Feuille de route lavage alimentaire 2025 (Version 1)

5%

Bilan des actions 2025

➤ De quoi s'agit-il ?

Citeo projette les volumes d'emballages destinés au lavage à l'horizon 2030 afin de les comparer aux capacités actuellement installées sur le territoire français pour l'ensemble des emballages remployables.

➤ Acteurs :

Le Comité de concertation lavage alimentaire comprend des représentants :

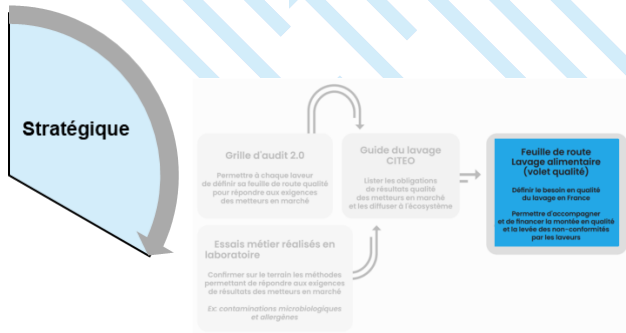
- des pouvoirs publics (DGPR, DGE et ADEME) ;
- des collectivités locales (Régions de France, France urbaine et Cercle National du Recyclage) ;
- des producteurs (Association Nationale des Industries Alimentaires) ;
- des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets (Réseau Vrac & Réemploi et France consigne)

➤ Déroulé : 6 réunions d'avril à décembre 2025

➤ Enseignements :

- Elaboration d'une feuille de route technique et économique comprenant les enjeux environnementaux et de maillage territorial ;
- Elaboration d'une spécification fonctionnelle d'un centre de lavage alimentaire mutualisé avec des critères de performance environnementale et économique, de montée en qualité du lavage environnement ;
- Accord des membres sur les prochaines échéances du Comité dans la perspective d'une feuille de route 2028-2030.

➤ **Ces éléments ont été formalisé dans le cadre d'un avis du Comité adopté unanimement par ses membres.** Cet avis reprend les impératifs de montée en qualité indispensable à la venue d'acteurs nationaux mais aussi les critères pour permettre d'avoir un modèle environnemental et économique vertueux à terme.



Constats (freins et leviers) et perspectives

➤ Freins identifiés :

- La feuille de route élaborée par Citeo repose sur des hypothèses de transformation de l'usage unique vers le réemploi, fondées sur les déclarations des metteurs en marché ;
- Les catégories de produits évoluant selon des rythmes hétérogènes, Citeo identifie la nécessité d'une révision bisannuelle afin d'assurer un pilotage adapté ;
- La cartographie des acteurs du lavage fait l'objet d'une mise à jour par l'ADEME début 2026, afin d'identifier l'ensemble des acteurs intervenant sur le plastique et l'inox, et de ne plus se limiter à la seule filière verre tel que présenté dans la version 1.

➤ **Leviers 2026 :** La première étape structurante de la démarche se matérialise par le lancement de l'appel à projets « Lavage 2026 », doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros*, reposant sur un cofinancement de Citeo à hauteur de 50 %*. Cet appel à projets comprend un lot dédié au renforcement des capacités de lavage des bocaliers, correspondant à la mise en place de la première ligne de ce type en France, ainsi qu'un lot visant la montée en qualité du lavage des bouteilles.

* Chiffres arrêtés à fin d'exercice N-1 (2025)

Développement des infrastructures mutualisées de lavage

AMI Soutiens laveurs 2025

5%

Contexte et bilan des actions 2025

➤ Contexte

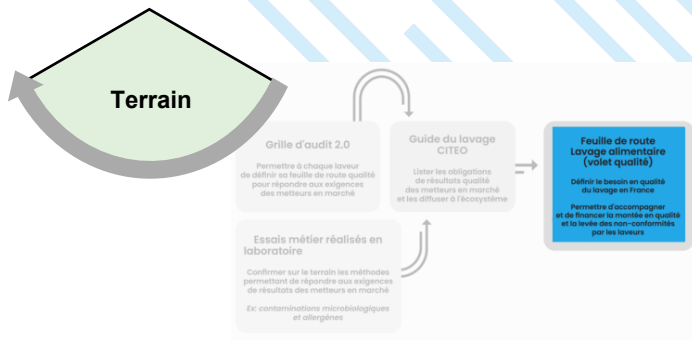
En réponse aux difficultés de l'écosystème du lavage bouteilles, Citeo met en place en 2025 un soutien financier destiné à accompagner ces acteurs et à favoriser le développement des volumes.

➤ De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une avance remboursable sans intérêt, destinée à soutenir les laveurs candidats en contribuant à la couverture de leurs frais fixes (frais fixes non-couverts du fait de leurs créneaux vides respectifs). Ce dispositif constitue une première expérimentation de ce type au sein de Citeo

➤ Acteurs et financement global :

Laveurs	Noms
1	Boutin
2	Uzaje Neuilly*
3	Uzaje Strasbourg*
4	Oc Consigne
5	Haut la consigne
6	Eco in pack
7	Bout a bout
8	consignup
9	Ma bouteille s'appelle reviens
10	Luz
Budget Citeo (k€) : 5 559	



Constats

➤ Chiffres clés :

- **10 lauréats** pour **5.6 M€**
- **9 contractualisations** faites à fin décembre 2025, une en attente.
- Des **versements en 3 fois étalés entre décembre 2025 et avril 2026**
- Des **remboursements étalés sur 7 ans** au rythme de chaque lauréat.

*Contrats arrêtés

02.1.6

Déploiement d'un dispositif mutualisé et optimisé

➤ ReUse



Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

L'opérationnalisation d'un dispositif mutualisé et optimisé

REUSE

5%

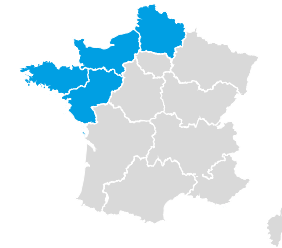
OBJECTIFS

- **Rendre opérationnel le dispositif de réemploi mutualisé dans 4 régions** émanant des travaux préparatoires réalisés avec l'écosystème depuis 2022.
- **Préparer le passage à l'échelle au national** du dispositif ReUse à horizon 2027.
- **Co-construire la vision avec l'écosystème du réemploi** à travers des événements trimestriels ouverts à tous (les ReUse Days) et des comités multi parties prenantes.

Bilan des actions 2025

- **Déploiement opérationnel du dispositif ReUse** : 355 magasins actifs et 697 équipements de récupération installés au 31 décembre 2025.
- **Extension de l'activation régionale** pour toucher le plus grand nombre de consommateurs :
 - **AMI Récupération 2** : extension du déploiement du dispositif régional ReUse à davantage de magasins ainsi qu'aux drives accolés aux magasins
- **Production des emballages R-Cœur** et mise à disposition pour test industriel par les metteurs en marché sur leurs lignes de conditionnement
- **Adaptation de la Publicité sur Lieu de Vente (PLV)** spécialement pour l'offre du rayon boissons alcoolisées pour être en conformité avec la loi Evin.
- **Réalisation de campagnes de communication** découpées en 3 phases (promotion amont, lancement, relance) (cf slide 60) et mise à disposition de **kits de communication clés en main** pour les territoires et les metteurs en marché. (cf slide 48)
- **Activation du dispositif via des visites pilote**, des visites d'embarquement et des visites de suivi en magasin.
- **Suivi opérationnel des équipements de récupération** pour leur déploiement en magasins et leur amélioration continue
- **Création de la plateforme GEAR** à destination des tous les parties prenantes du projet pour le pilotage et le suivi opérationnel
- **Création de tableaux de bord de suivi de KPI opérationnels** et mise en place d'un process de fiabilisation des données
- **Mise en place d'instances de suivi internes** : réunions hebdomadaires équipe projet Reuse, comités de pilotage mensuels ReUse (COPIL), comités de direction ReUse (CODIR), intervention Reuse lors des réunions COMEX, comités mensuels communication Reuse, bi-mensuel Standard x activation
- **Mise en place d'instances de suivi externes** : Comité de Pilotage IT (COPIL), Point facturation FDS, COPIL hebdomadaire FDS, COPIL Distributeurs, COPIL MeM, COPIL équipementiers, ReUse Day
- **Validation du schéma de la consigne monétaire** pour les emballages standards R-Cœur et les autres

4 régions de France impliquées :



Une couverture large du marché de produits consignés :

Boissons et brasserie, frais, ultra-frais, conserverie salée, etc. Une large gamme de produits alimentaires intègre le dispositif pour répondre aux différentes attentes du marché.



Mise à disposition des emballages réemployables standards sur 6 formats

👁️ **Annexes 5, 6, 7, 8, 10 et 11** photos équipements de récupération, photos références en rayon, PLV, schémas monétaires

Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

Plan d'actions 2025

REUSE

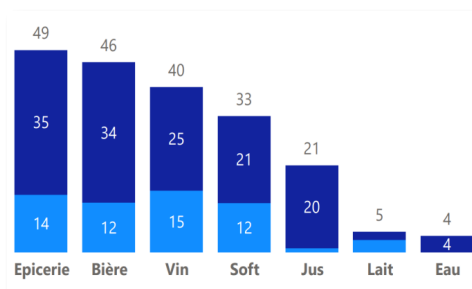
5%

En 2025, ReUse s'appuie sur des actions concrètes et pilotées pour accélérer le référencement, étendre le réseau de magasins et sécuriser durablement la performance opérationnelle des équipements et de l'offre.

Référencement

Développer et consolider le réseau de partenaires

- **Prospection commerciale** (direction marketing et Client Citeo et Go Réemploi)



- **198** références disponibles au catalogue dont **141** en rayon
- 30 références en moyenne par magasin
- **37** industriels concernés
- **100%** des références en verre
- **40%** de références en emballages réemployables RCoeur

Les magasins

Sécuriser le déploiement et l'appropriation terrain

- Accompagnement opérationnel des équipes :
 - **Visites magasins renforcées** (embarquement, pilote et suivi)
 - **Formation du personnel** (sensibilisation et création de supports pédagogiques)



- **6 distributeurs – 355 magasins**

- 36% au Pays de la Loire
- 29% en Bretagne
- 20% en Hauts de France
- 14% en Normandie

Performance opérationnelle

Améliorer la fiabilité et la conformité contractuelle

- Pilotage instances de suivi interne et externe (détail **slide 46**).
- **Contractualisations** de Citeo avec les magasins déployés.
- **Contractualisations** de Go Réemploi avec les metteurs en marché
- Mise en place de la plateforme de pilotage et traçabilité « **GEAR** ».
- Déploiement d'un plan d'amélioration R&D auprès des équipementiers (machines et douchettes) visant :
 - L'augmentation du **taux de disponibilité des équipements**;
 - La **réduction des incidents tickets et échecs carte bancaire**;
 - L'amélioration des **dysfonctionnements machines (casse, pannes récurrentes)** ;

➤ Premiers retours opérationnels :

- **70% de ventes** sont des produits conditionnés dans des emballages réemployables standards, alors les emballages standards couvrent 40% du catalogue disponible (=> pertinence d'une gamme standardisée)
- **Les bières et les jus marque distributeur** en tête des ventes
- **Un repère visuel clair** « *Rapportez moi pour Réemploi* »
- **Des ventes cohérentes** avec les mises sur le marché
- Un déploiement opérationnel hétérogène
- **Compréhension geste consommateur** liée à clarté parcours
- **Effort sur le prix en rayon** constaté dans les magasins entre les produits classiques & produits en emballages réemployables

2
Emballages
R-Cœur en rayon
Bouteille bière 75cl
Bouteille fraîcheur 1L



👁 **Annexe 4 : Exemples de facteurs de performances - Harmonisation communication magasin 360**

Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

Vers un socle commun de connaissances

REUSE

5%

Une acculturation réussie repose sur des outils partagés, des modules cohérents et une compréhension commune de la boucle ReUse, condition essentielle pour intégrer durablement de nouveaux acteurs et sécuriser le déploiement du dispositif.

➤ Principe :

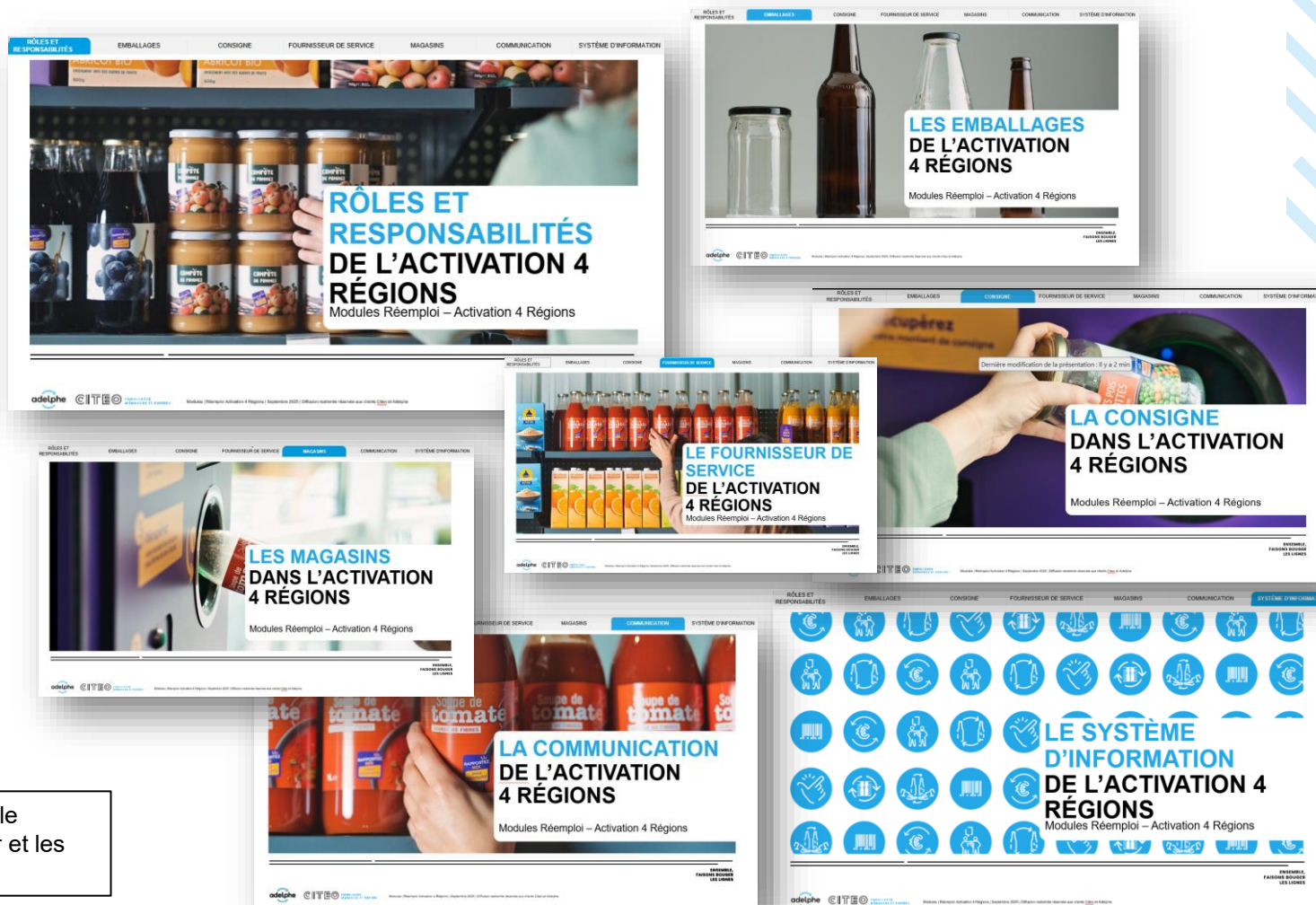
- Déploiement d'un **kit d'opérationnalisation** comme outil clé d'acculturation ;
- Travail de **cohérence et d'alignement des modules créés** ;
- Modules conçus pour :
 - Intégrer efficacement les **nouveaux acteurs**
 - Clarifier les rôles, étapes et attendus du dispositif

➤ Contenu & usage :

- 7 Modules pédagogiques progressifs :
 - Rôles et responsabilités ;
 - Emballages ;
 - Consigne ;
 - Fournisseur de service ;
 - Magasins ;
 - Communication ;
 - Système d'information.
- Supports adaptés au terrain (magasins, partenaires, fédérations)



Voir Annexe 9 et Annexe 10, la circulation de la consigne (boucle longue), pour respectivement, les emballages standards R Coeur et les « emballages autres »



Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

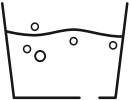
Procédures financement ReUse – Point de situation fin 2025



5%



Procédures	Contenu	Bénéficiaires	Point de situation fin 2025
Appel d'Offre Récupération (Finalisation de procédure : début novembre 2024)	- Achat / Location de moyens d'équipements : - Moyens de récupération automatiques (RVM) - Moyens semi-manuels	Fournisseurs de moyens de récupération nationaux	- Validation des premiers équipements produits (FAT) - Livraison et mise en service des équipements de récupération 697 équipements installés dont 332 RVMs et 365 semi manuels 482 équipements achetés/loués non installés dont 165 RVMs et 324 semi-manuels - Comités de pilotage hebdomadaires avec chaque équipementier
Appel à Manifestation d'Intérêt Récupération (Finalisation de procédure : début novembre 2024)	- Identification des points de collecte. - Magasins volontaires pour être points de vente des "emballages ReUse" et points de collecte des emballages récupérés. - Cible : 1100 points de collecte	Distributeurs Alimentaire (Supermarchés / Hypermarchés / Proxy/ Magasins spécialisés) en zone d'activation	355 magasins engagés, soit 46% des magasins candidats à fin décembre 2024 6 distributeurs engagés (désengagement de Biocoop et Auchan) - Comités de pilotage hebdomadaires avec chaque enseigne 3 visites pilote par enseigne en plus des visites d'embarquement - Poursuite des contractualisations avec les magasins - Lancement d'une nouvelle procédure AMI Récupération 2
Appel à Projet Lavage 2024  (cf slide 42) (lancement: novembre 2024)	- Mise en conformité lavage sur des activités éligibles (en lien avec grille d'audit lavage ReUse) - Critères de sélection : qualitatifs (nombre de non-conformités à l'audit) et quantitatifs (capacitaire de production)	Centres de lavage bouteilles France	5 lauréats en cours d'accompagnement en 2025, pour des fins de projets prévues entre fin 2026 et début 2027 - Une enveloppe de 6 M€ consacrée par Citeo pour cet AAP - Une autre édition AAP LAVAGE en 2026 pour continuer l'accompagnement sur la mise en conformité des centres de lavage
Appel à Manifestation d'Intérêt Volumes (Finalisation de procédure : 4 novembre 2024)	- Volumes de références sur années 2025 et 2026 - Procédure anonymisée - Référencement pour Fournisseur de Services - Références RCœur / Réseau Vrac et Réemploi (RVR) / Iconiques	Metteurs en Marché secteur alimentaire (Communication renforcée)	327k emballages mis en marché (70% R-Cœur, 33% RVR, 27% RVR) - Préparation d'une nouvelle procédure AMI Volumes 2 pour 2026
Appel à Manifestation d'Intérêt Fournisseur de Services (Lancement : 12 novembre 2024)	Identification du Fournisseur de Services en charge de la boucle opérationnelle (collecte / tri / lavage / logistique) et de la gestion du stock parc standard	Opérateurs de réemploi	- Sélection et contractualisation avec le lauréat GO! Réemploi - Comités de pilotage opérationnels hebdomadaires - Comités de suivi IT mensuels



Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

Récapitulatif chiffres clés à fin décembre 2025

5%

Récapitulatif chiffres clés à fin décembre 2025

Constats et perspectives

➤ Budget, en M€ dépensés, du dispositif et des infrastructures ReUse en 2025 : Environ 12M€

➤ Cartographie magasins

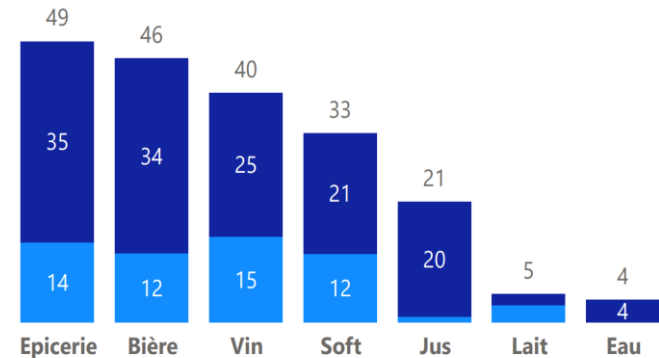


➤ Parties prenantes, infrastructures et offre disponible



➤ Références par catégorie

● Disponible dans le catalogue ● En rayon



• 355 magasins actifs soit **47 % de l'objectif des 750 magasins** à déployer

• **43% des références** disponibles sont des **boissons alcoolisées**

• **Coopérative U prédomine les performances** vs les autres distributeurs

- 40% du parc de magasins
- 62% des ventes cumulées
- 81% des retours cumulés

• **67% des emballages déclarés mis en marché ont été vendus**

• Top 3 des ventes

- Goudale
- Jus de fruits marque distributeur U
- Lorina

• Top 3 des retours cumulés en **100% R-Coeur**

- Goudale
- Pur Jus de Pomme Bio U
- Pur Jus d'orange U Bio

➤ **Présentation du bilan chiffré complet pour les 1 an de l'activation ReUse en juin 2026**

*5% FDS Prest Supplémentaires + 5% Garanties ReUse + 5% Réservation lavage + 5% ReUse démarche + 5% Développement SI Réemploi + Opex Re-Use

Déploiement de l'activation ReUse 4 Régions

Les perspectives à venir d'ici la fin de l'expérimentation et vers un déploiement national

REUSE

5%

OBJECTIFS

- **Rendre opérationnel le dispositif de réemploi mutualisé dans 4 régions** émanant des travaux préparatoires réalisés avec l'écosystème depuis 2022.
- **Préparer le passage à l'échelle au national** du dispositif ReUse à horizon 2027.
- **Co-construire la vision avec l'écosystème du réemploi** à travers des événements trimestriels ouverts à tous (les ReUse Days) et des comités multi parties prenantes.

Perspectives 2026

Extension de l'offre et mis en conformité niveau lavage



AMI Volumes : prévision des volumes d'emballages alimentaires par trimestre au vu du déploiement du dispositif régional ReUse



AO Verrier : sécurisation de l'approvisionnement en garantissant la qualité et l'interopérabilité des lots provenant de fabricants différents



AAP Lavage : mise en conformité de centres de lavage avec les exigences sanitaires et de qualité définies avec les acteurs de l'écosystème dans le cadre du projet ReUse

- **Production de nouveaux emballages standards R-Cœur** : bouteille 33cl, bouteille 1L Goulot étroit, bouteille vin Bordeaux 75cl, bouteille vin Bourgogne 75cl, pot 450ml, pot 720ml.(cf **slides 30-36** 👁)
- **Réalisation d'animations commerciales** en magasin et d'animations de réalité virtuelle en région d'activation pour dynamiser les performances du dispositif.

- **Intégration d'une force de vente supplétive** équivalente à un chef de secteur de metteur en marché afin de s'assurer des opérations en magasin
- **Déploiement de la phase 2 de l'AMI Récupération**, intégration d'un nouveau type de magasin : les drives accolés
- **Lancement de l'AMI interopérabilité** pour ouvrir les emballages R-Cœur aux autres boucles de réemploi existantes sur les régions d'activation
- **Préparation au passage à l'échelle du dispositif de réemploi ReUse harmonisé à l'échelle nationale**
 - Réalisation des travaux internes Citeo sur les thématiques liés aux opérations, à la consigne, la gouvernance, l'engagement des consommateurs et le business model
 - Mise en place d'instances externes pour consultation et avis à travers des comités techniques de liaison (industriels, distributeurs et opérateurs), comités multi parties prenantes, comités avec les fédérations et instances internes pour l'instruction et la prise de décision

👁 **Annexes 5, 6, 7, 8, 10 et 11** photos équipements de récupération, photos références en rayon, PLV, schémas monétaires

02.1.7

Bilan du Paris du Réemploi



- Bilan 2025 : Dispositif expérimental de réemploi pour la restauration à emporter et livrée



Le Paris du Réemploi

Bilan 2025 : Dispositif expérimental de réemploi pour la restauration à emporter et livrée

5%

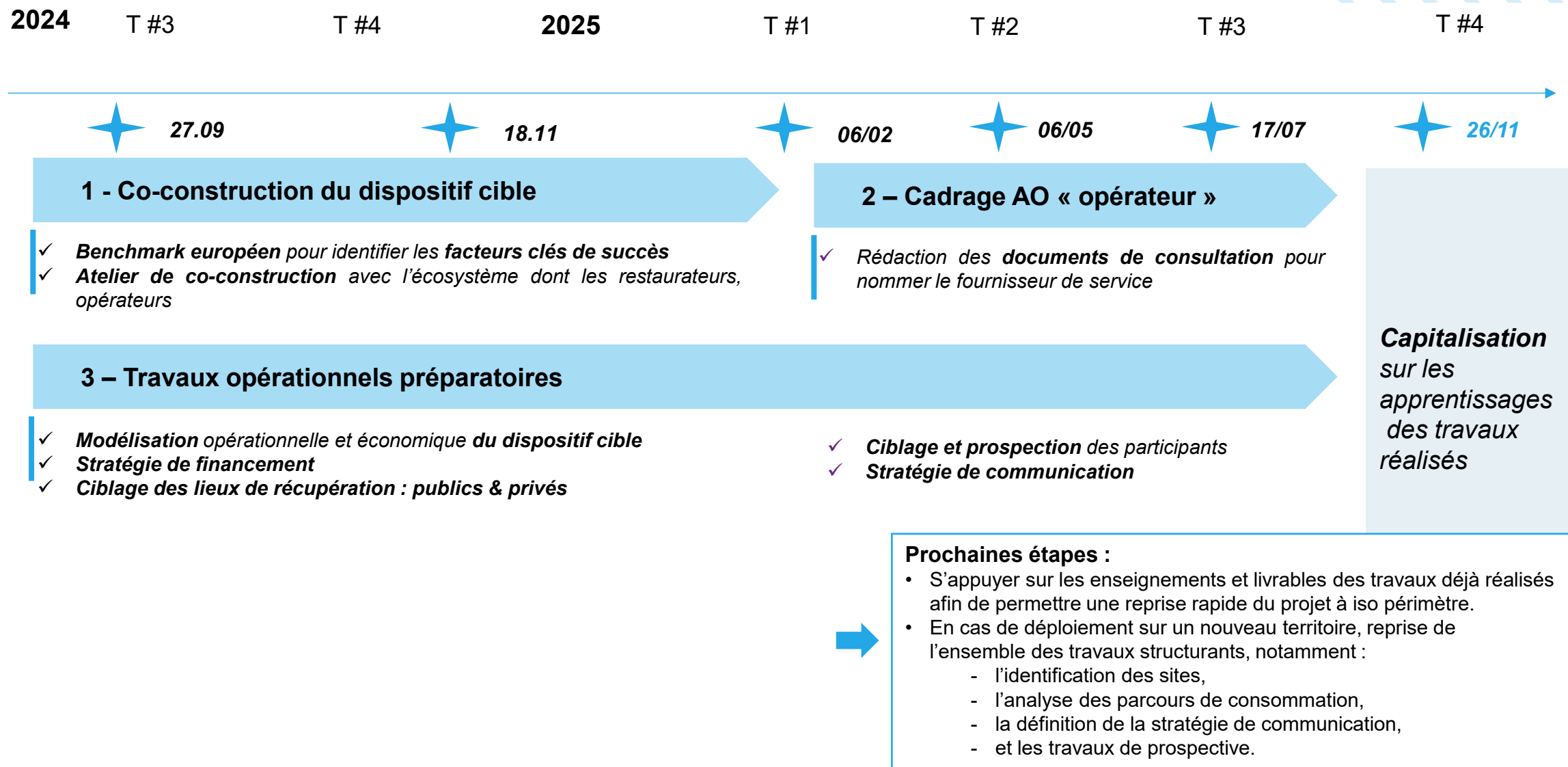
Rappel fondations du projet

- **Contexte** : le taux de réemploi dans le secteur de la restauration à emporter et livrée stagne. Pour permettre sa croissance, une démarche collective portée par l'éco-organisme est opportune. Par ailleurs, le lancement du « Paris du réemploi » s'appuie sur les travaux de la ville de Paris et du Réseau Vrac & Réemploi menés en lien avec la démarche Européenne nommée RSVP (ReUse Vanguard Project).
- **Objectif** : Lancer un dispositif expérimental de réemploi de contenants pour la restauration à emporter et livrée à Paris afin d'identifier les conditions favorables à l'atteinte des objectifs législatifs nationaux sur ce secteur (10% de réemploi).
- **Gouvernance** : travaux portés par **Citeo** en collaboration avec le **Réseau Vrac & Réemploi et la Ville de Paris**
- **Lancement d'une étude pour cadrer l'expérimentation** avec l'appui un consortium de cabinets

Bilan de la 2ème année de financement	Opportunités et perspectives
➤ Travaux menés (cf slide 67 pour le calendrier) • Modélisation économique du dispositif • Validation des modalités de mise en place du dispositif et pilotage par un fournisseur de service unique en charge du pilotage opérationnel complet • Consolidation d'un cahier des charges précis pour définir un fournisseur de service • Préparation de la procédure d'appel d'offre en lien avec un AMO • Prospection commerciale des restaurants ciblés : création d'outils de prospection, porte à porte, outils de suivi ... • Prospection en lien avec la mairie de Paris de lieux pour accueillir des équipements de récupération • Ajustements des territoires d'expérimentation du dispositif en lien avec la Mairie de Paris ➤ Freins identifiés en 2025 • Mobilisation des restaurateurs difficile malgré les obligations réglementaires (Loi AGECE, PPWR) : turn over des équipes et des restaurants, difficultés économiques, enjeu jugé non prioritaire • Une impossibilité pour la ville de Paris d'installer des équipements de récupération sur la voie publique • Une période électorale contraignante : réserve électorale dès l'été 2025 qui a fortement limité les possibilités d'associer le sponsoring de la Ville de Paris dans le plan de communication du projet. Cette réserve a conduit à la réduction du périmètre de l'expérimentation et a contraint la mise en stand by du projet en septembre 2025.	➤ Leviers • Nouvelles équipes municipales (mars 2026) • Cahier des charges et procédures prêtes ➤ Perspectives 2026 • Instruction de la possibilité de lancer l'expérimentation à Paris ou dans une autre ville de France * * la reprise potentielle du projet reposerait sur l'identification d'une ville volontaire et d'un opérateur capable de piloter cette boucle

Le Paris du Réemploi

Principales réalisations sur 18 mois



02.2

Développer les actions de communication et de sensibilisation



02.2.1

Campagnes d'Information et de Sensibilisation (CIS) réemploi, réutilisation et sans emballage



Campagnes d'Information et de Sensibilisation (CIS) réemploi, réutilisation et sans emballage

Conformément à l'article 7.2.1 du cahier des charges d'agrément

« Sans préjudice des dispositions prévues au V de l'article L 541-10-18 du code de l'environnement, Citeo réalise des campagnes d'information et de sensibilisation (CIS) d'envergure nationale et locale et consacre sur le montant total de ses contributions au moins :

- 1% aux produits vendus sans emballage ;
- 0,5 % aux solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers. »

Bilan des actions 2025	Chiffres clés et prospective
Dans les campagnes de sensibilisation portant sur le réemploi, Citeo et Adelphe estiment pertinent de relier les sujets relatifs aux « produits vendus sans emballage » à ceux relatifs aux « solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers ». Cette approche permet d'assurer une cohérence des messages et un continuum entre les gestes (utiliser plusieurs fois un contenant qu'il soit à rapporter ou à stocker). Le réemploi recouvrant légalement 3 dimensions, la campagne nationale a ainsi fait la pédagogie des différents gestes dont le dénominateur commun est l'usage multiple : - Le vrac qui entre dans la catégorie des « produits vendus sans emballage » mais pour lequel il y a quand même un geste de réemploi ou de réutilisation des contenants du consommateur chez lui ; - La recharge qui implique également un réemploi ou réutilisation d'un contenant primaire, avec un contenant secondaire ayant un impact écologique réduit ; - Les emballages réemployables (consignés ou non) qui font partie des solutions de réemploi. En 2025, deux vagues de rediffusion d'une campagne d'envergure nationale ont été consacrées à la mise en avant de ces 3 gestes auprès des Français (voir slide suivante) et répondent donc aux deux obligations. Par ailleurs, deux campagnes ont été diffusées pour accompagner plus spécifiquement le déploiement de l'opération ReUse dans les 4 régions concernées : Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Hauts-de-France.	➤ Chiffres clés : En 2025, 10,6M€ ont été engagés sur les projets : • Des campagnes d'envergure nationale sur les produits vendus sans emballages et sur les solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers : 3,19M€ • Des campagnes régionales sur les solutions de réemploi des emballages ménagers, avec un focus sur l'opération ReUse : 3,9M € • Des projets de communications en fil rouge (réseaux sociaux, Marketing digital, Focus jeunesse, études d'impact de la communication, partenariats, lancement d'un projet d'animation en réalité virtuelle pour ReUse pour 2026) : 3,5M€ ➤ Perspectives 2026 : • Troisième vague de communication régionale pour soutenir le lancement de ReUse et accompagner les Français dans l'adoption du nouveau geste : avril-mai 2026 • Projet d'une campagne de communication nationale dédiée aux produits vendus sans emballage pour diffusion au dernier trimestre : avis favorable du Comité des Parties Prenantes de Citeo et Adelphe le 9 avril 2026. • Travail d'anticipation du déploiement national de ReUse

Campagnes 2025 (1/2) : deux vagues de rediffusion de la campagne nationale « Réemployons encore et encore »

Bilan

➤ De quoi s'agit il ?

En 2024, une **campagne d'envergure nationale** a été consacrée à la première étape de sensibilisation des Français autour du réemploi. Cette campagne avait un objectif pédagogique : **familiariser aux trois gestes clés (le vrac, la recharge et les emballages réemployables)** en les introduisant comme des pratiques logiques, pleines de bon sens, facilement intégrables dans le quotidien de chacun.

En 2025, cette campagne a été **rediffusée à deux reprises** pour renforcer le travail amorcé l'année précédente, et continuer à installer la familiarité avec ces 3 gestes. De nouveaux contenus ont également été adaptés ou créés pour prendre en compte les premiers apprentissages et pour éviter la saturation.

Dates de diffusion (tous media confondus) :

- **Juin 2025**
- **Septembre 2025**

➤ Pour quels financements ?

Budget dépensé d'environ 3,19M€ en 2025



Constats

➤ Chiffres clés

Les plans media ont permis de toucher :

- **89% des Français** de plus de 18 ans sur la vague de juin
- **77% des Français** de plus de 18 ans sur la vague de septembre

Grâce à des écosystèmes complets :

- Télévision (2x 2 semaines) et télévision connectée
- Réseaux sociaux et influence (Instagram, Facebook, Snapchat, TikTok, BeReal)
- Vidéo en ligne : films ou bannières

➤ Quelques chiffres tirés des études de post-tests

- **92% déclarent que la publicité leur a plu** (norme télévision : 79%)
- **90% déclarent que la publicité leur a donné envie de réemployer leurs emballages**

➤ Prix de communication reçu : Deauville Green Awards 2025 (trophée Or)

Campagnes 2025 (2/2) : deux vagues de communication pour accompagner le réemploi du préemballé alimentaire en région

Focus ReUse en région

Bilan

➤ De quoi s'agit-il ?

En juin 2025 a démarré le **déploiement de l'expérimentation** grande échelle d'emballages réemployables consignés dans 4 régions pilotes : Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Hauts de France. **L'enjeu en communication** est de faire connaître l'arrivée de ce dispositif et d'en faire la pédagogie auprès des 16 millions de Français concernés.

Le dispositif de communication mis en place : un concept de campagne pensé en deux temps, et basé sur les codes de la campagne nationale (tonalité et créativité) avec un fort ancrage local pour valoriser l'accès privilégié à ce dispositif :

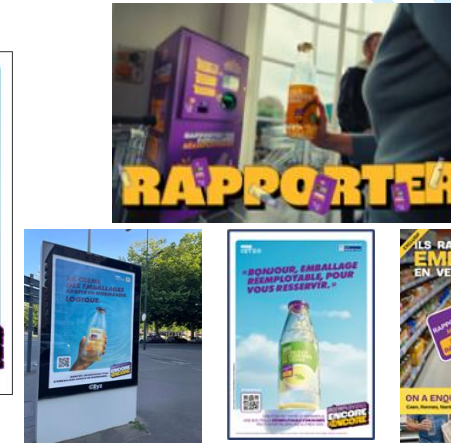
- Phase de **lancement en juin** : **annoncer** l'arrivée des emballages réemployables
- Phase de **déploiement en octobre** : **expliquer** leur fonctionnement et indiquer où les trouver

➤ Pour quels financements ?

Budget dépensé d'environ 3,9M€ en 2025

➤ Initiatives supplémentaires :

Création et partage d'un "kit de campagne" pour inviter les collectivités, metteurs en marché et distributeurs à adapter et relayer les contenus produits (cf **slide 48** 👁)



Exemple de reprise de campagne par un metteur en marché

Constats

➤ Chiffres clés

Performances media :

- **60% des habitants des 4 régions touchés** sur la vague de juin en affichage
- **80% des habitants des 4 régions touchés** sur la vague de septembre (via au moins un contenu de la campagne)
- Plus de **135.000 visites générées** sur la page dédiée au dispositif avec un temps de visite moyen de 2min30

Via de multiples canaux : affichage extérieur et en magasin (print et digital), Presse, Télévision connectée, Vidéo en ligne, Réseaux sociaux et influence (Instagram, Facebook, Snapchat, TikTok, BeReal), Partenariats media (Science & Vie, Urbania)

➤ Quelques chiffres tirés des post-tests réalisés à la suite de la seconde vague

- **92% déclarent que les films de la campagne leur ont plu** (89% pour la presse, 87% pour les réseaux sociaux, 90% pour l'affichage et 88% pour l'affichage digital)
- **60% des répondants ont cherché ou testé le dispositif de consigne** après avoir vu la campagne (vs. 30% pour ceux qui n'ont pas vu la campagne)

02.2.2

Des projets de communications autour du réemploi en fil rouge



Fil rouge en marketing digital 2025

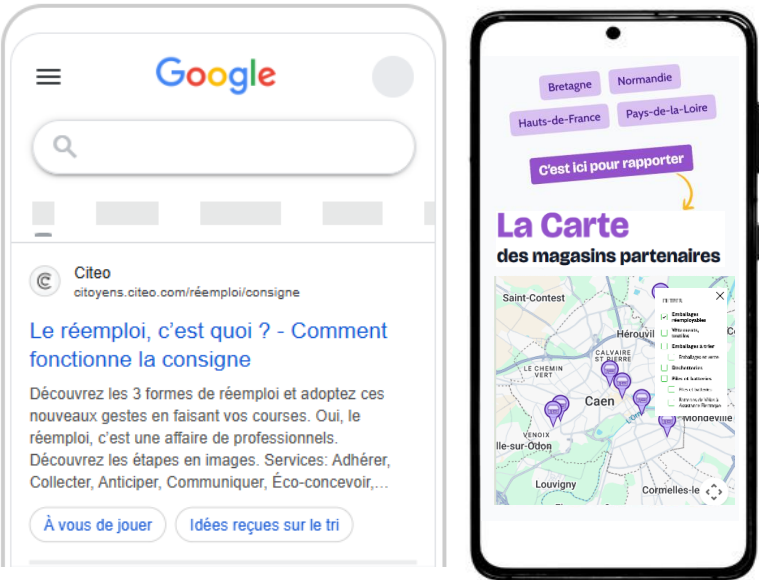
Bilan

Dans le prolongement des campagnes de sensibilisation, Citeo a enrichi son écosystème digital afin:

1. de répondre aux questions que les internautes peuvent se poser sur ces nouveaux gestes et du dispositif technique derrière ;
 2. de les amener vers une consommation plus responsable.
- **Campagnes sponsorisées mots clés Google / Réseaux sociaux** pour diriger les internautes vers les pages web d'information Citeo sur le réemploi et le sans emballage
 - **Envoi de 3 Newsletters à nos 85 000 abonnés** avec contenus personnalisés sur le réemploi selon la localisation (régions ReUse OU reste de la France)
 - **Création d'une page web dédiée à l'opération ReUse**
www.reflexe-gagnant-reemploi.fr
 - Expliquer le principe de l'expérimentation 4 régions
 - Détailler les bons gestes pour repérer les produits, rapporter les emballages et récupérer le montant de consigne
 - Présenter les marques et produits participants
 - Repérer les 400 magasins participants grâce à une carte dynamique
 - **Grand Jeu de Noël « Calendrier de l'Avent »** avec 8 cases dédiées au réemploi et au sans emballage

Financements : 88k€ en 2025

- Campagnes sponsorisées
- Newsletters
- Création d'une page ReUse :
- Grand Jeu de Noël



Chiffres clés

- **Campagnes : 15 millions d'impression et 800K clics** vers nos pages d'information
- **270 000 visiteurs** de www.reflexe-gagnant-reemploi.fr
- **En moyenne, 20 000 ouvreurs** de nos newsletters par édition
- **174 093 participations** au jeu de Noël

LE RÉEMPLOI SE DÉVELOPPE EN FRANCE!

Pssst, on a entendu dire qu'une grande avancée en matière de réemploi arrive dans certaines régions !

JE VEUX EN SAVOIR PLUS !



ON VOUS DIT TOUT SUR LE RÉEMPLOI

C'est simple : on réduit ses déchets en utilisant plusieurs fois un même emballage.

Concrètement, le réemploi prend plusieurs formes, mais aujourd'hui on se concentre sur **les emballages réemployables et consignés**.



Vous achetez un produit et le consommez chez vous. Vous rapportez ensuite le contenant en magasin, qui est lavé et réutilisable et vous pouvez récupérer votre consigne. C'est super simple !

Ce système existait déjà, mais il revient encore plus fort et développé.

CTA ICI

Fil rouge sur les réseaux sociaux et opérations d'influence 2025

Bilan

➤ De quoi s'agit il ?

En 2025, l'animation des comptes réseaux sociaux grand public (Instagram, Facebook, TikTok) ainsi que l'activité d'influence (partenariats avec des créateurs de contenus) ont pleinement intégré la mobilisation à l'adoption de gestes de réduction et réemploi pour maintenir une présence à l'esprit.

Nos actions :

- 153 contenus social media intégrant les sujets de réemploi et sans emballages ont été produits et diffusés en 2025.
- 6 séquences de collaboration avec des créateurs de contenus ont eu lieu en 2025 pour aborder les sujets de réemploi et sans emballage, avec une séquence dédiée tout le mois de mars pour le mois du vrac et du réemploi.

➤ Pour quels financements ?

- Les publications *social media* liées au réemploi et sans emballage représentent 21% du total des publications annuelles, pour un financement en 2025 de **146,5k€** (production, médiatisation, collaborations avec des créateurs de contenus sur les sujets de réemploi et sans emballage)



Chiffres clés

- **Contenus social media** : 46M d'impressions, 234 000 engagements
- **Contenus influence** : 4 700 000 impressions, 124 000 engagements.

Fil rouge sur les opérations de sensibilisation dédiées à la jeunesse 2025

Bilan

➤ De quoi s'agit il ?

En 2025 des projets à destination de la jeunesse ont été initiés sur le réemploi dans ses 3 dimensions : vrac, recharge, emballages réemployables.

Nos actions :

- Campagne d'influence Familles défi « vrac et du réemploi » - Instagram
- Publication d'un livret ludo-pédagogique diffusé dans les magazines Bayard (Astrapi, J'aime Lire, Image Doc et J'aime Lire Max). Format : 16 pages, planche de stickers
- Ecojunior n°72 spécial Réemploi
- Collaboration avec League of Legend (esport) : Diffusion de saynètes humoristiques 3R lors des 62 journées de compétition de LFL + Relais RS de Laure Valée + 30 diffusions à la Paris Games Week

Les actions avec des partenaires associatifs :

- Ma Petite Planète : challenges de classe durant 3 semaines (2 éditions par an) avec des défis adaptés élémentaire, collège, lycée : **plus de 125.000 élèves sensibilisés**
- Eco-Ecole : un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent la gestion des déchets dans leurs pratiques (réduction, tri, réemploi).

➤ Pour quels financements ? (sans emballage & réemploi) : 588K€ en 2025

- Campagne d'influence « Familles » Livret ludo-pédagogique avec Bayard
- Ecojunior
- Collaboration League Of Legend
- Ma Petite Planète
- Eco-Ecole



Chiffres clés

- Campagne d'influence « Familles » : 1,5M d'impressions, 2,23% engagement
- Livret ludo-pédagogique avec Bayard : 190 000 livrets diffusés
- Ecojunior : 420 000 enfants sensibilisés
- Collaboration League Of Legend : 1,7 M de jeunes entre 12 et 18 ans sensibilisés
- Ma Petite Planète : 104 508 élèves sensibilisés
- Eco-Ecole : 90 286 élèves sensibilisés

02.2.3

Les actions d'information et de sensibilisation *via* l'AAP EncoRE Plus de Réemploi



Actions de nos clients (0,5%)

Conformément à l'article 7.2.2 du cahier des charges d'agrément

«l'éco-organisme consacre chaque année au moins 0,5 % du montant total des contributions financières qu'il perçoit au soutien d'actions d'information et de sensibilisation réalisées par ses adhérents visant à promouvoir la vente en vrac ou dans des emballages réemployables. »

Objectifs du projet

- Pour accompagner les évolutions du geste consommateur et encourager leur adhésion à de nouvelles pratiques dans la durée, Citeo et Adelphe ont mis en place depuis 2024, au travers l'AAP EncoRE Plus de Réemploi et à hauteur de 0,5% de leurs contributions, un financement pour soutenir les actions d'information et de sensibilisation de leurs clients.
- Ces actions visent à encourager tout type de réemploi ; la vente en vrac et l'usage d'emballages réemployables.

Bilan	Chiffres clés 2025 et constats
➤ De quoi s'agit il ? Les clients Citeo et Adelphe peuvent bénéficier d'un financement et d'un accompagnement pour leurs projets de production de campagnes (tournage en France et pays frontaliers). Le concept créatif du projet doit être communiqué au moment de la candidature. Toutes les campagnes doivent respecter les recommandations en matière de communication responsable du cahier des charges. ➤ Pour quels financements ? • Parcours « Financement et Accompagnement » : 70% des dépenses éligibles du projet • Les montants alloués sont plafonnés en fonction du montant de contribution ou du nombre d'UVC réemployables ou réemployées du metteur en marché (ou du groupement de metteurs en marché). • Des plafonds s'appliquent (voir le détail en annexe 11 👁)	• 13 projets validés et 483 K€ engagés • Hausse de plus de 28% de l'enveloppe engagée par rapport à l'AAP 2024. • 85% des projets ciblent le pré-emballé • 77% des financements ont été alloués à des metteurs en marché individuels (hors groupement) (voir plus de détails annexe 12 👁)

02.2.4

Le baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages



Financement de
projets



Co-pilotage et financement du baromètre économique du vrac et du réemploi des emballages

Mobilisation et montée en compétences de l'écosystème réemploi

5%

Citeo s'engage durablement dans l'accompagnement de la connaissance de la filière du réemploi. En continuité des travaux engagés sur le premier baromètre publié en 2025, Citeo se positionne en partenaire de Réseau Vrac et Réemploi pour cette deuxième édition, qui paraîtra en 2026.

- Ce baromètre constitue un levier clé pour une meilleure compréhension et structuration de la filière du réemploi.
- Les travaux ont été menés sur un périmètre élargi par rapport à la première édition, intégrant à la fois les emballages ménagers (EM) et les emballages professionnels (EP).
- Les équipes Citeo ont contribué activement au projet, notamment à travers la relecture des contenus et la fourniture des données nécessaires à la qualité et à la fiabilité de la publication.



Réseau Vrac
& Réemploi

CITEO

02.3

Soutiens aux opérations de collecte des emballages ménagers réemployables



Soutiens à la collecte

Le cadrage du dispositif

Conformément aux article 4.6.1 du cahier des charges d'agrément

« L'éco-organisme contribue à la prise en charge des coûts des opérations de reprise des emballages réemployables usagés et de transport jusqu'à un centre de massification auprès des distributeurs ainsi que toute personne qui assure auprès des professionnels ayant une activité de restauration la reprise sans frais des emballages réemployables usagés, lorsque ceux-ci en font la demande, selon des modalités précisées par le contrat type établi en application de l'article R. 541-104 »

Conformément à l'article 4.6.2 du cahier des charges d'agrément

« L'éco-organisme contribue à la prise en charge des coûts des opérations de reprise et de transport jusqu'à un centre de massification des récipients pour aliments réemployables usagés des professionnels ayant une activité de restauration à emporter ou livrée auprès de ces professionnels, lorsque ceux-ci en font la demande, selon des modalités précisées par le contrat type établi en application de l'article R. 541-104. »

➤ Opérations éligibles :

Les opérations éligibles au soutien à la collecte sont précisées en annexe du contrat-type. Il s'agit des emballages ménagers collectés :

- en porte à porte pour les produits de grande consommation ;
- en point de distribution ;
- en collecte dédiée pour la restauration livrée / à emporter ;
- en porte à porte pour la restauration (portage à domicile).

Seul le trajet de collecte jusqu'au premier point de massification est éligible.

Evolutions du contrat-type en 2025

- Le contrat prévoit désormais la possibilité d'être conclu par un mandataire, agissant au nom et pour le compte d'opérateurs de collecte. Un nouvel article encadre les missions et obligations de ce mandataire (article 21) ;
- Les délais de déclaration et de paiement sont modifiés, pour des motifs juridiques et opérationnels (articles 9 et 12) ;
- L'article détaillant les données de traçabilité à transmettre par l'opérateur de collecte est complété pour tenir compte des retours d'expérience (article 9.2).

Soutiens à la collecte

Les processus et outils se mettent en place et s'améliorent

➤ Communication aux opérateurs :

Plusieurs webinars ont été organisés en 2024 pour présenter le dispositif aux opérateurs du réemploi. En 2025, une page internet dédiée au dispositif a été ajoutée sur le site de Citeo (<https://www.citeo.com/soutien-collecte-reemploi/>). Un accompagnement personnalisé a été mis en place pour les opérateurs référencés (adresse mail support dédiée).

➤ Référencement des opérateurs :

Un outil informatique a été spécialement développé pour gérer les candidatures au référencement des opérateurs de collecte. Cet outil permet

- aux opérateurs de déposer leur candidature, de poser leurs questions
- puis aux équipes Citeo de suivre les candidatures, les valider, et suivre les contractualisations.

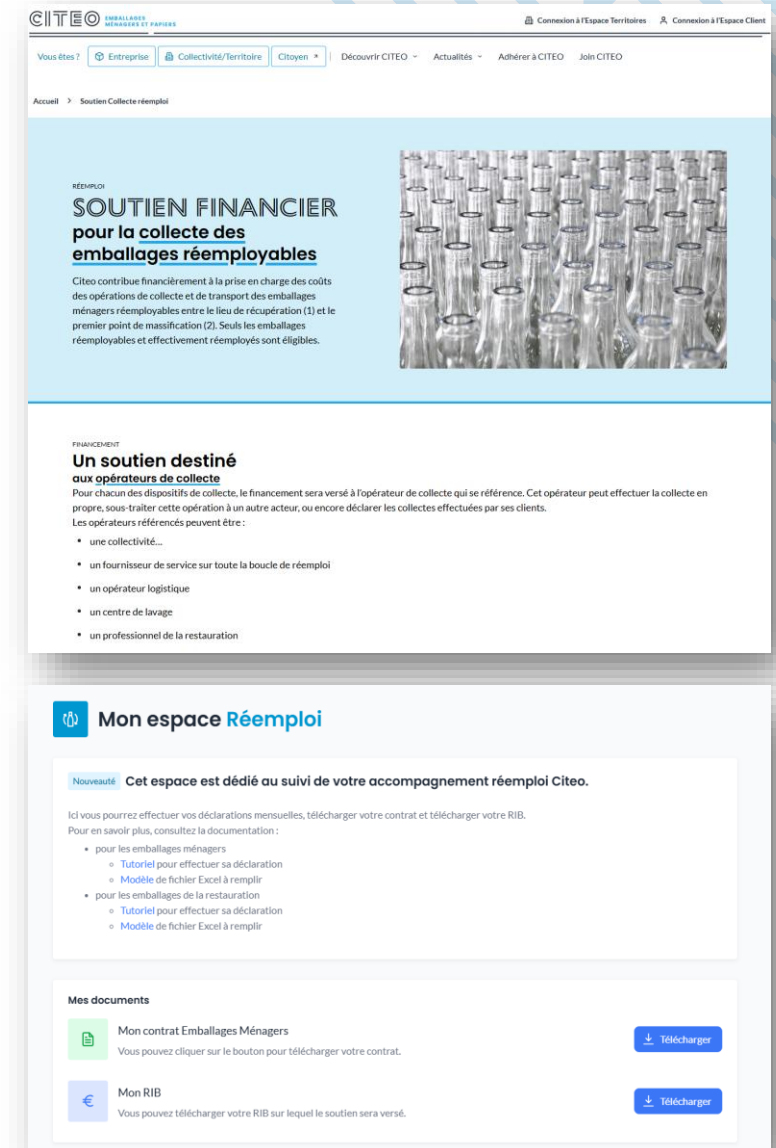
Ouvert dès 2024, **cet outil a évolué en 2025 pour améliorer l'expérience des opérateurs** (ajouts de tutoriels et simplification des formulaires).

➤ Contrôle des déclarations :

Conformément au contrat-type, les opérateurs déclarent mensuellement les emballages collectés, en saisissant des informations sur l'Espace Territoire de Citeo.

Plusieurs actions ont été mises en place en 2025 pour fiabiliser les déclarations des opérateurs :

- Mise à disposition des opérateurs d'un fichier excel standard comme pièce justificatif des collectes réalisées ;
- Entretiens téléphoniques avec les opérateurs pour comprendre les boucles opérées et vérifier leur éligibilité
- Construction des outils de contrôle de cohérence des déclarations (complétude des données, éligibilité des opérations, absence de doublon avec un autre opérateur, cohérence entre déclaration et justificatifs, évolution de la donnée dans le temps).



Soutiens à la collecte

54 opérateurs référencés auprès de Citeo emballages ménagers au 01/04/2026

Au 31/12/2025 :

29

opérateurs référencés
auprès de Citeo*

(+7 contrats par rapport au bilan N-1
précédent)

Au 01/04/2026 :

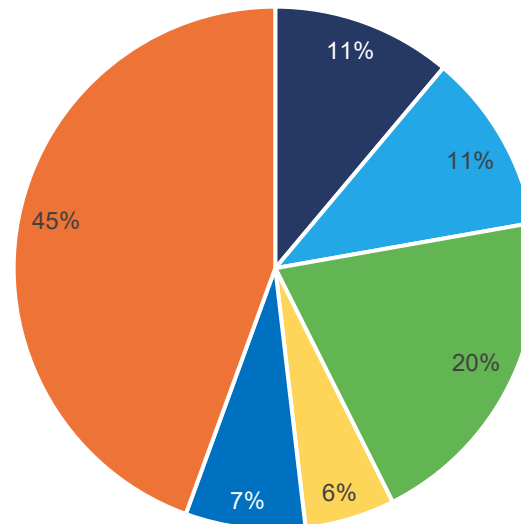
54

opérateurs référencés
auprès de Citeo*

(+32 contrats par rapport au bilan N-1
précédent)

*Les EMA relèvent de contrats signés avec Citeo
Pro et ne sont donc pas comptabilisés ici.

Qui sont ces 54 opérateurs ?



- Distributeur
- Opérateur logistique
- Opérateur de lavage
- Coordinateur de boucle
- Collectivité
- Grossiste

→ **Seuls les acteurs de la boucle détiennent la donnée de traçabilité consolidée, à la maille de l'emballage primaire**, et seraient en capacité d'apporter la « preuve » de cette collecte et du réemploi effectif de l'emballage.

Soutiens à la collecte

Les opérations soutenues en 2024 dans le cadre des contrats Citeo emballages ménagers (hors EMA)

23

contrats

276

déclarations

100%

des déclarations validées

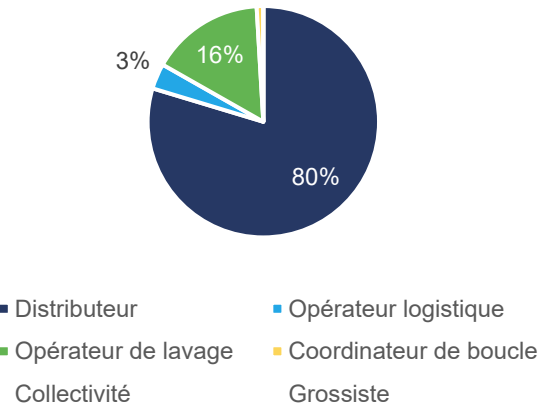
655 K€

de soutiens validés

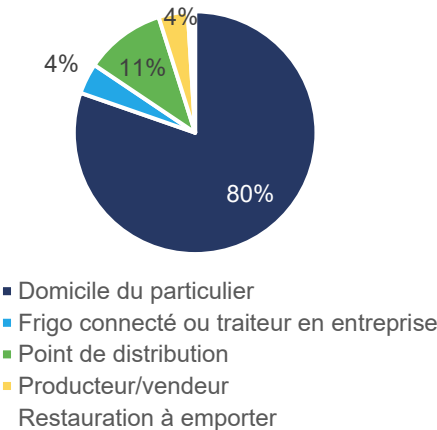
18,7 M

d'emballages collectés éligibles

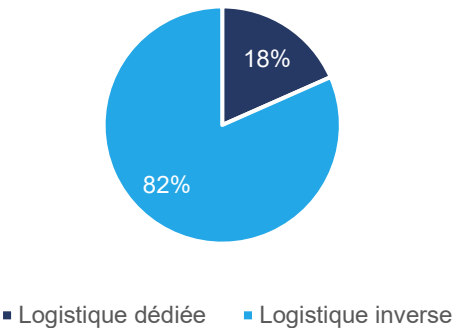
Emballages collectés soutenus par type d'opérateur



Emballages collectés soutenus par type de dispositif de collecte



Emballages collectés soutenus par type de collecte



En 2024, les distributeurs et opérateurs de lavage déclarent la grande majorité des collectes sur le périmètre EMPG.

Ces collectes se font principalement en logistique inverse, auprès des domiciles de particuliers.

Soutiens à la collecte

Les opérations soutenues en 2025 dans le cadre des contrats Citeo emballages ménagers (hors EMA)

31

contrats

302

déclarations

86%

des déclarations validées

(14% restants :déclarations non conformes, en attente de correction par l'opérateur)

828 K€

de soutiens validés

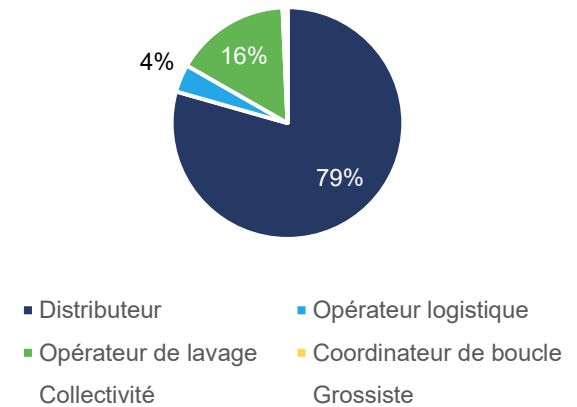
(sur les déclarations validées)

23,6 M

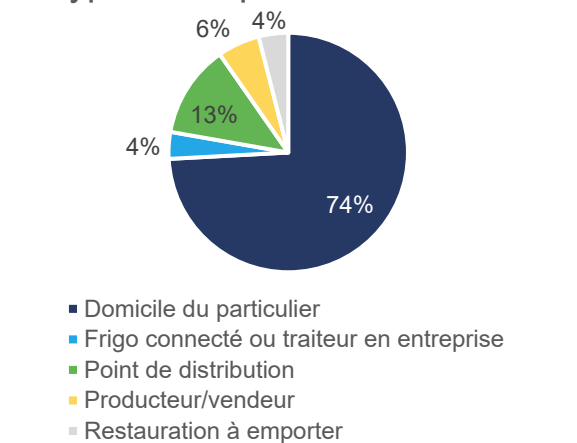
d'emballages collectés éligibles

(sur les déclarations validées)

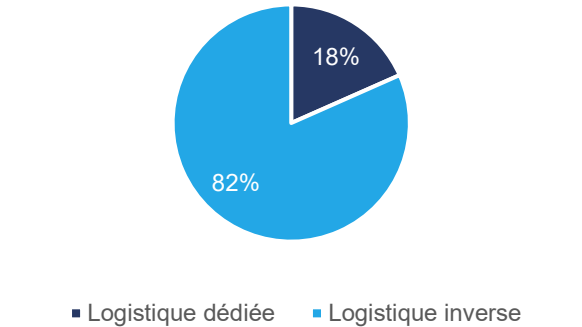
Emballages collectés soutenus par type d'opérateur



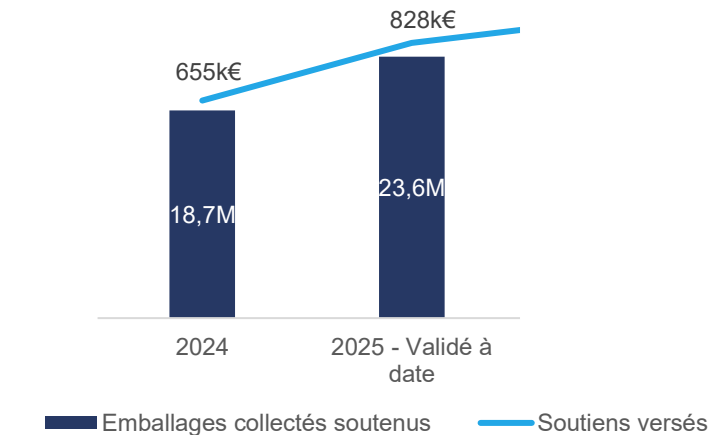
Emballages collectés soutenus par type de dispositif de collecte



Emballages collectés soutenus par type de collecte



Montée en puissance du dispositif

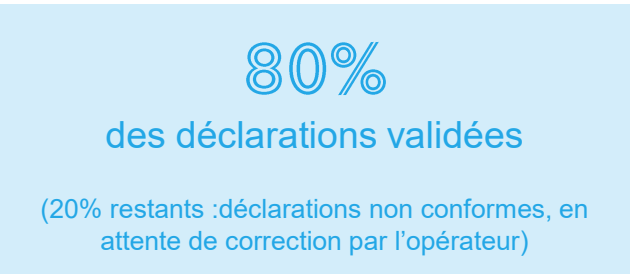
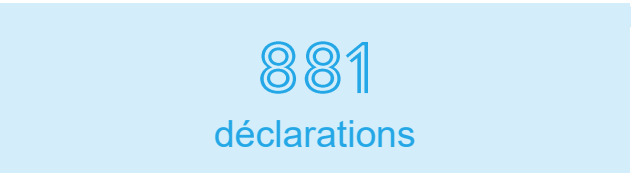
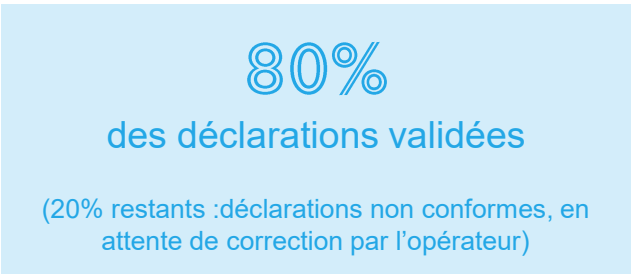


Soutien à la collecte

Les opérations soutenues dans le cadre des contrats Citeo Pro (EMA uniquement)

Les contrats Citeo Pro ont une prise d'effet rétroactive au 12 mars 2024 à condition :

- Que la demande de référencement soit déposée avant le 17 décembre 2025
- Que le contrat soit conclu avant le 30 janvier 2026
- Que les déclarations sur les opérations rétroactives soient saisies avant le 28 février 2026



Soutiens à la collecte

Les perspectives pour 2026

Trois enjeux identifiés pour l'année 2026 :

S'adapter à l'entrée en vigueur de la REP EPRO

- Le cahier des charges de la filière REP des Emballages Professionnels prévoit un alignement entre les modalités de soutiens des emballages ménagers collectés auprès des professionnels et les emballages couverts par la filière REP emballages ménagers et papiers graphiques.
- Cet alignement est une opportunité d'améliorer la lisibilité pour les opérateurs concernés par les deux filières REP.

Renforcer la traçabilité des emballages réemployés

- Les actions menées en 2025 ont montré l'existence d'une traçabilité très variable, voire inexistante, selon les opérateurs.
- Or, la traçabilité est essentielle pour piloter la montée en puissance de la collecte des emballages réemployés et s'assurer de la mise en place de systèmes de réemploi performants.

Soutenir un dispositif optimisé

- Citeo souhaite inciter les opérateurs à mettre en place des solutions optimisées, pour permettre le développement du réemploi à grande échelle.

Des réponses à construire en collaboration avec les parties prenantes
Des barèmes à fiabiliser en amélioration continue

03

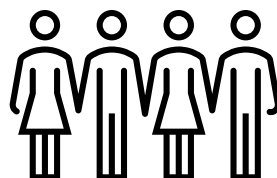
Le Comité Technique du Réemploi



Missions du Comité Technique du Réemploi

Conformément aux articles 8.1 et 8.2 du cahier des charges d'agrément

«l'éco-organisme met en place un comité technique du réemploi associant au moins des **représentants des metteurs sur le marché d'emballages ;des fabricants d'emballages ;des distributeurs d'emballages ménagers réemployés ou réutilisés ; des opérateurs du réemploi et de la réutilisation ; des collectivités territoriales et des associations..** »



Participants

Composition : CLCV, UFC Que Choisir, FCD, New Era, ELIPSO, UNIJUS, CNR, FNB, ZWF, Fédération des industries du verre, BRF, PERIFEM, FEVAD, UMVIN, ADEPALE, Surfrider, FHER, Régions de France, ANIA, AMORCE, Reloop, Brasseurs de France, FEBEA, FNE, Fondation Ellen MacArthur, ADEME, Maison des Eaux minérales naturelles, Syndicat des Eaux de sources et des Eaux minérales naturelles, ArcelorMittal, RVR, Fédération française des spiritueux

PRINCIPALES MISSIONS

- Concertation sur les gammes standards d'emballages réemployables et sur la mise en œuvre des actions nécessaires pour atteindre les objectifs de réemploi
- Propositions pour la révision de la stratégie de développement des filières de réemploi et de valorisation des déchets
- Propositions pour la définition/révision des trajectoires de développement du réemploi
- Consulté sur les études trajectoires de réduction de la production de déchets d'emballages ménagers et trajectoires de réemploi et réutilisation
- Consulté sur les conditions d'éligibilité des bénéficiaires et sur les critères et conditions d'attribution des financements aux opérateurs du réemploi (5%)
- Suivi du dispositif ReUse
- Suivi des études techniques

Comité Technique du Réemploi

Les ordres du jours de l'année 2025

13 MARS 2025

Ordre du Jour :

- 1. Présentation du Comité Technique du réemploi**
→ Membres, rappel des thématiques et planning des sujets à partager en Comité
- 2. Financer et développer le réemploi des emballages**
 - A. Soutien au développement de solutions (5%)**
→ Présentation de la vision Citeo; AAP « EncoRE » ; AMI Collectivités; ReUse; Standards
 - B. Communication / Sensibilisation**
→ Campagnes Réemploi (0,5%) & Produits vendus sans emballage (1%); Actions de nos clients (0,5%)
 - C. Soutien aux opérations de collecte**
→ Bilan de l'année 2024
- 3. Bilan des travaux du Comité Technique du Réemploi 2024**

16 JUIN 2025

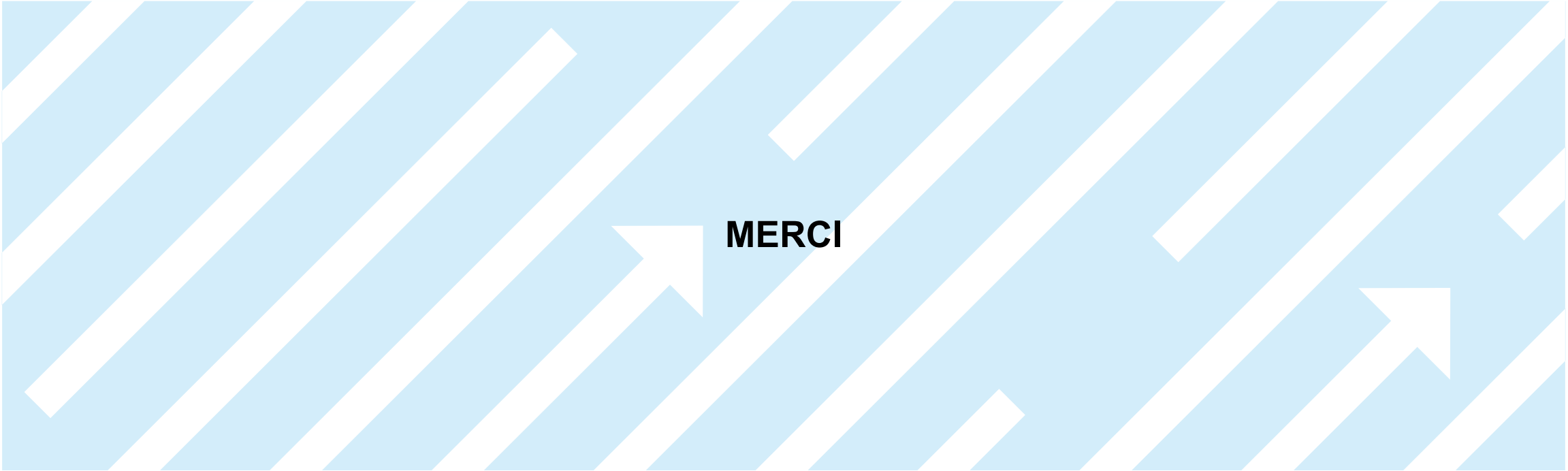
Ordre du Jour :

- 1. Présentation des études pour les trajectoires pluriannuelles de développement du réemploi**
→ Avant présentation pour information en CPP le 18 juin 2025
- 2. Bilan N-1 2024 : un an d'actions pour développer le réemploi des emballages ménagers** (janvier 2024 à décembre 2024)
- 3. Point d'étape du dispositif ReUse**
→ Avant présentation pour information en CPP le 9 juillet 2025
- 4. Lancement du Comité de Concertation Lavage**

14 OCTOBRE 2025

Ordre du Jour :

- 1. Partage des grandes actualités**
→ Republication AAP « EncoRe », lancement AMI Récupération, Lancement Activation 4 régions
- 2. Suivi de l'avancement ReUse**
→ Présentation de l'avancement du dispositif et développement des standards
- 3. Lancement du Comité de Concertation Lavage**
→ Retour sur la première version de la feuille de route Lavage et présentation du soutien laveurs
- 4. Point sur les soutiens 2025 (hors Emballages Mixtes Alimentaires)**



MERCI

Annexe n°1 : Rappel du cadre réglementaire

1/3

Chapitre 4.5 du cahier des charges :
L'éco-organisme réalise un **bilan annuel des actions en faveur du réemploi menées en N-1**. Ce bilan mentionne notamment la liste des actions menées, les montants de soutien associés, les gains escomptés, les difficultés rencontrées et les actions correctives envisagées. Ce bilan est attendu pour le 30 avril au plus tard de l'année N.

Les grandes thématiques

Atteinte des objectifs de mises en marché réemployées (10% en 2027)

Les textes de référence

Chapitre 4.2 du cahier des charges : Pour application du 1° du I et du III de l'article L. 541-1, l'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour au moins atteindre les objectifs de mise sur le marché des emballages ménagers réemployés définis dans le tableau suivant

Objectif de mise sur le marché d'emballages ménagers réemployés					
Année concernée		2024	2025	2026	2027
Pourcentage d'emballages ménagers réemployés mis sur le marché	Pour les producteurs déclarant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 M €			5 %	10 %
	Pour les producteurs déclarant un chiffre d'affaires annuel compris entre 20 et 50 M €		5 %	7 %	10 %
	Pour les producteurs déclarant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 M €	6 %	7 %	8 %	10 %

Trajectoires

Chapitre 4.3 du cahier des charges : Dans les six mois à compter de son agrément, l'éco-organisme réalise les études identifiant les actions à mettre en œuvre et les trajectoires annuelles, en les justifiant, permettant l'atteinte des objectifs de réemploi et de réutilisation des emballages usagés mentionnés au présent paragraphe. L'éco-organisme transmet ces études ainsi qu'une proposition de trajectoire pour chacun de ces objectifs au ministre chargé de l'environnement, après consultation de son comité technique du réemploi et avis de son comité des parties prenantes.

Ces actions et trajectoires sont au moins déclinées pour les secteurs :

- de la **restauration** (consommation sur place, vente à emporter, restauration livrée) ;
- des **boissons**.

L'éco-organisme s'assure annuellement du respect de ces trajectoires. Lorsque la performance de réemploi est inférieure à la trajectoire qui a été définie, **il met en œuvre les actions nécessaires pour respecter cette trajectoire sans préjudice des dispositions des articles L. 541-9-6 et L. 541-10-18 du code de l'environnement.**

Soutien au développement de solutions de réemploi (5%)

Conformément aux dispositions du V de l'article **L.541-10-18 du Code de l'environnement**, les éco-organismes sont tenus de soutenir le développement de solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers et de consacrer, à ce titre, **5% des contributions perçues chaque année.**

Ces sommes sont consacrées à l'accompagnement des producteurs tenus de mettre sur le marché des emballages réemployés en application du III du même article L. 541-1 ainsi qu'au financement d'infrastructures facilitant le déploiement du réemploi sur l'ensemble du territoire national.

Conformément à l'**article 4.5 du cahier des charges** d'agrément, ces soutiens doivent permettre d'atteindre **10% d'emballages ménagers réemployés mis en marché en 2027.**

80

Annexe n°1 : Rappel du cadre réglementaire

2/3

Chapitre 4.5 du cahier des charges :
L'éco-organisme réalise un **bilan annuel des actions en faveur du réemploi menées en N-1**. Ce bilan mentionne notamment la liste des actions menées, les montants de soutien associés, les gains escomptés, les difficultés rencontrées et les actions correctives envisagées. Ce bilan est attendu pour le 30 avril au plus tard de l'année N.

Les grandes thématiques	Les textes de référence
Standards	Article 65 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 : l'éco-organisme Citeo définit des gammes standards d'emballages réemployables Chapitre 2.3 du cahier des charges : la disponibilité opérationnelle d'un nombre significatif de gammes standards d'emballages sera effective au plus tard dans les 18 mois à compter de la date d'agrément. Chapitres 4.5 du cahier des charges : Citeo consacre annuellement les soutiens au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages ménagers, y compris le développement d'un réseau de capacité de lavage [...] au plus tard le 1er janvier 2026, la mise sur le marché en tout point du territoire de bouteilles pour boissons et de récipients pour aliments en verre réemployés respectant les gammes standards d'emballages réemployables définies [...] L'éco-organisme consacre au moins 30 % de ces soutiens au développement de solutions de réemploi et réutilisation des bouteilles pour boissons et récipients pour aliments respectant les gammes standards d'emballages réemployables mentionnées à l'article 65 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.
infrastructures mutualisées de lavage	Conformément à l'article 4.5 du cahier des charges d'agrément, l'éco-organisme consacre annuellement les soutiens au développement de solutions de réemploi et réutilisation des emballages ménagers, y compris le développement d'un réseau d'infrastructure de réemploi (par exemple de collecte, tri, lavage, stockage), adaptés à l'atteinte des objectifs définis au paragraphe 4 du présent cahier des charges et permettant, au plus tard le 1 er janvier 2026, la mise sur le marché en tout point du territoire de bouteilles pour boissons et de récipients pour aliments réemployés respectant les gammes standards d'emballages réemployables définies à l'article 65 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire .

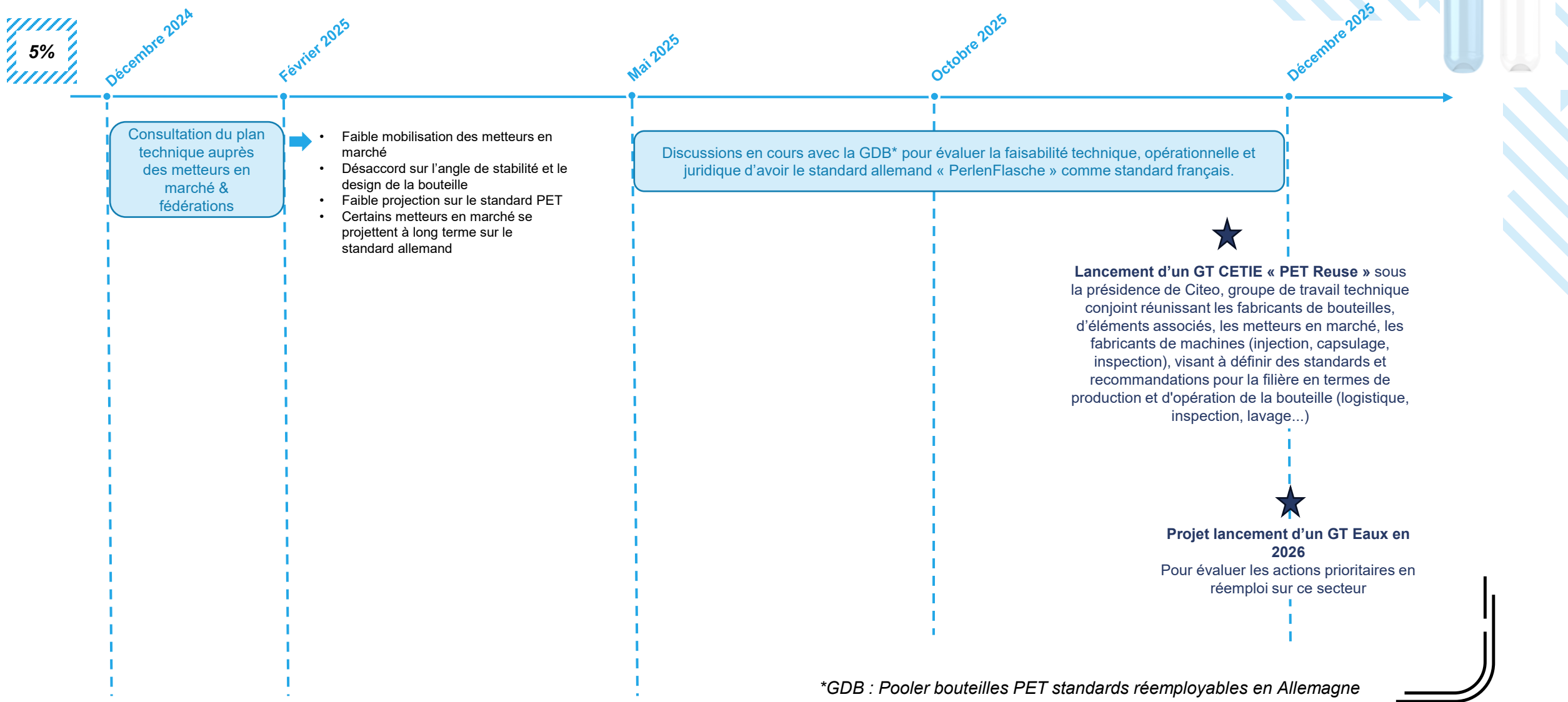
Annexe n°1 : Rappel du cadre réglementaire

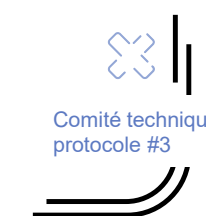
3/3

Chapitre 4.5 du cahier des charges :
L'éco-organisme réalise un **bilan annuel des actions en faveur du réemploi menées en N-1**. Ce bilan mentionne notamment la liste des actions menées, les montants de soutien associés, les gains escomptés, les difficultés rencontrées et les actions correctives envisagées. Ce bilan est attendu pour le 30 avril au plus tard de l'année N.

Les grandes thématiques	Les textes de référence
Actions de communication et de sensibilisation	Conformément à l'article 7.2 du cahier des charges d'agrément, depuis 2024 Citeo et Adelphe sont tenues de consacrer <i>a minima</i> : 0,5% des contributions qu'elles perçoivent au soutien d'actions d'information et de sensibilisation visant à promouvoir la vente en vrac ou dans des emballages réemployables, réalisées par leurs clients ; 0,5% des contributions qu'elles perçoivent à la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation nationale et locale visant à promouvoir les solutions de réemploi et de réutilisation des emballages ménagers ; 1% des contributions qu'elles perçoivent à la réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation nationale et locale visant à promouvoir les produits vendus sans emballage. Pour l'année 2024, Citeo et Adelphe pouvaient plafonner les dépenses relatives à ces trois points à 1,5 % du montant total de leurs contributions. Citeo et Adelphe ont appliqué ce plafond en 2024, proportionnellement aux 3 actions (0,375%, 0,375% et 0,75% des contributions).
Soutien aux opérations de collecte	Citeo et Adelphe sont tenues de contribuer à la prise en charge des coûts des opérations de reprise et de transport jusqu'à un centre de massification des récipients pour aliments réemployables usagés des professionnels ayant une activité de restauration à emporter ou livrée auprès de ces professionnels comme mentionné aux l'articles 4.6.1 et 4.6.2 du cahier des charges d'agrément.
Travaux du Comité Technique du Réemploi	Afin de se conformer à l'article 8.1 du cahier des charges, Citeo a constitué, consulté et présenté son approche au Comité Technique du Réemploi.

Annexe n°2 : Focus Développement Bouteilles PET





Annexe n°4 : les équipements de récupération lauréats

5 modèles de RVM



TOMRA
T70 Dual

RVM type 1



LEMON TRI
Exa



THE KEEPERS
Collector

RVM type 2



LEMON TRI
Easy



LEMON TRI
Ultra

5 modèles d'équipements semi-manuel



NOWW



BOCOLOCO

Annexe n°5 : les produits ReUse en rayon



Tête de gondole bien balisée



Importance du kakémono et stop rayon pour baliser le rayon



Multitudes de façing produit



Etiquette vignette réemploi
+ code couleur violet/jaune
+ prix de consigne

Annexe n°6 : les éléments de publicité sur lieu de vente (PLV)

Retrait de la mention « réflexe gagnant » pour la mise en conformité avec la loi Evin :

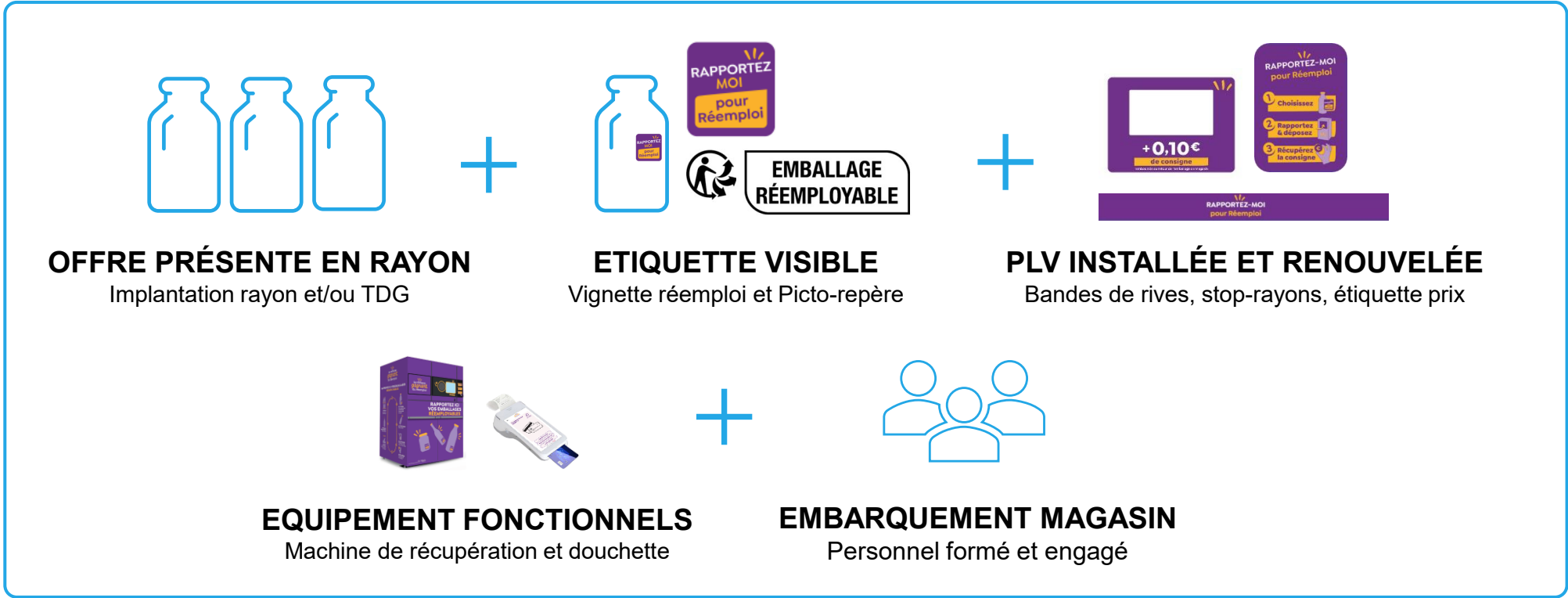


Stop-rayons



Bandes de rives

Annexe n°7 : les facteurs clés de succès



La combinaison de ces 5 facteurs a des effets directs sur les performances de ventes et retours en magasin.



Annexe n°8 : Exemples de facteurs de performances

Harmonisation communication magasin 360°



Tête de gondole bien balisée



Importance du kakémono et stop rayon pour baliser le rayon

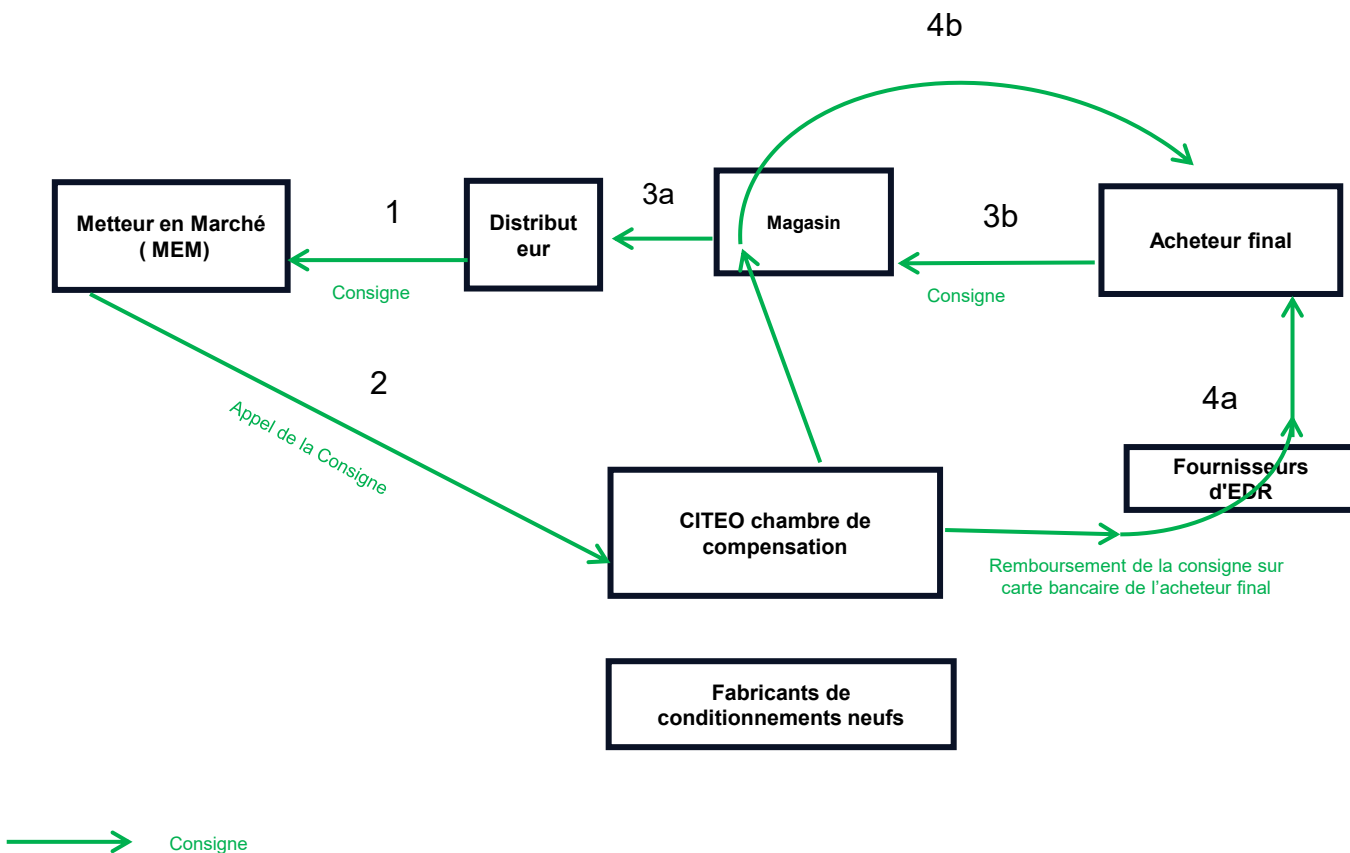


Multitudes de façing produit



Etiquette vignette réemploi + code couleur violet/jaune + prix de consigne

Annexe n°9: Emballages standards R CŒUR : la circulation de la consigne (boucle longue)



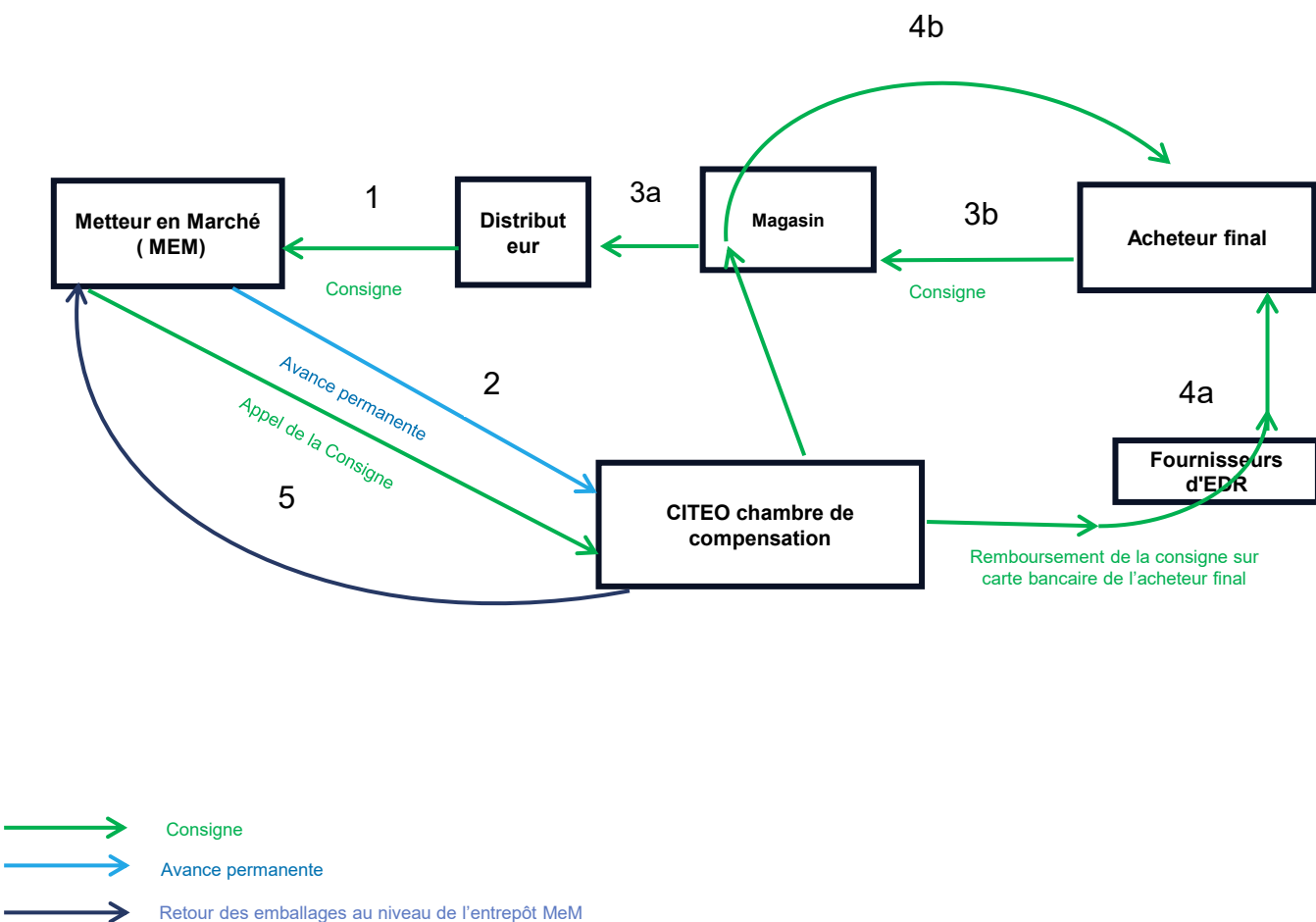
Étapes clés	
▪ Achats d'emballages neufs par Citeo et ventes au MeM par l'intermédiaire du FDS (mandat)	0
▪ Vente par le MeM des produits conditionnés dans des emballages consignés aux Distributeurs ▪ Déclaration des ventes des MeMs sur le portail Gear	1
▪ Appel mensuel par Citeo de la consigne* des MeMs correspondant à 100% des ventes déclarées au cours du mois ▪ Règlement de la consigne par le MeM à CITEO ▪ Règlement de la consigne par les Distributeurs au MeM	2
▪ Vente par le distributeur des produits conditionnés dans des emballages consignés au magasin ▪ Règlement de la consigne par le magasin au distributeur	3a
▪ Vente par le magasin des produits conditionnés dans des emballages consignés au consommateur ▪ Règlement de la consigne par le consommateur au magasin	3b
▪ Retour des emballages aux points de collecte ▪ SI CARTE BANCAIRE : Remboursement de la consigne au consommateur via CB par l'EDR	4a
▪ SI BON D'ACHAT : Remboursement de la consigne au consommateur par le magasin via les bons d'achat mono-enseigne ▪ Remboursement mensuel de la consigne par Citeo au magasin, sur la base des bons émis par les EDR.	4b

* consigne en tant que dépôt de garantie

MeM = Metteur en Marché

EDR = équipement de récupération

Annexe n°10 : : Emballages autres * : la circulation de la consigne (boucle longue)



Étapes clés	
- Vente par le MeM des produits conditionnés dans des emballages consignés aux Distributeurs - Déclaration des ventes par le MeM sur le portail Gear	1
- Avance permanente correspondant à une moyenne de 6 mois des ventes prévisionnelles pour la phase d'activation déclarées sur le portail Gear. - Règlement de l'avance permanente par le MeM à CITEO - Règlement de la consigne par les Distributeurs au MeM	2
- Vente par le distributeur des produits conditionnés dans des emballages consignés au magasin - Règlement de la consigne par le magasin au distributeur	3a
- Ventes par le magasin des produits conditionnés dans des emballages consignés au consommateur - Règlement de la consigne par le consommateur au magasin	3b
- Retour des emballages aux points de collecte - SI CARTE BANCAIRE : Remboursement de la consigne au consommateur via CB par l'EDR	4a
- SI BON D'ACHAT : Remboursement de la consigne au consommateur par le magasin via les bons d'achat mono-enseigne - Remboursement mensuel de la consigne par Citeo au magasin, sur la base des bons émis par l'EDR.	4b
- Retour des emballages dans les entrepôts du MeM - Appel de la consigne à chaque livraison du FDS sur la base des emballages retournées dans les entrepôts du MeM	5

* Par « emballages autres », est entendu tous les emballages qui ne sont pas standards (emballages RVR, emballages iconiques...)

Annexe n°11 : Détail des montants de financement

Soutien d’actions d’information et de sensibilisation réalisées par les clients Citeo et Adelphe (*correspondant au 0,5% des contributions prévues à cet effet par le chapitre 7.2.1 du cahier des charges*)

1

Le parcours de financement

Si le Projet et le concept créatif sont éligibles : **Parcours Financement et Accompagnement : 70% des dépenses éligibles du projet**

2

Le montant de contribution ou le nombre d’UVC

Les montants alloués sont plafonnés en fonction du montant de contribution du Client (ou du Groupement) en fonction ou du nombre d’UVC réemployables et réemployées mises en marché par le Client (ou le Groupement).

Contribution HT		Nombre d’UVC		Plafond max de financement HT
Min	Max	Min	Max	
[1 000 € - 5 000 €[		[10 000 UVC - 50 000 UVC[		50 000 €
[5 000 € - 25 000 €[		[50 000 UVC - 250 000 UVC[		100 000 €
≥ 25 000 €		≥ 250 000 UVC		250 000 €

3

La catégorie de projet présenté

Les plafonds ci-dessous s’appliquent :

Copy vidéos TV / Cinéma / Digital 250 000 €HT maximum par projet	Capsule digitale pour les réseaux sociaux 30 000 €HT maximum par projet	Copy audio Radio / Podcast Radio : 15 000 €HT maximum par projet Podcast : 60 000 €HT maximum par projet
Campagne d’influence 30 000 €HT maximum par projet	Print Affichage publicitaire / Encart presse 50 000 €HT maximum par projet	

Annexe n°12 : Les candidatures « 0,5% » clients de l'AAP EncoRE plus de réemploi

